

L'agglo.



Saint-Dié
vosges

PLU*i*H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal et Habitat

2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES - PADD

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

PLUI-H APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE PRÉSIDENT

// SOMMAIRE

1 : STRATÉGIE GÉNÉRALE : DÉODATIE 2040, TROIS AMBITIONS FONDATRICES POUR UN PROJET D'AVENIR - P/ 4 -

2 : DÉCLINAISON THÉMATIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : DÉODATIE 2040 IDÉES, FORCES, OBJECTIFS ET ACTIONS - P/ 12 -

 **AXE 1** / ASSURER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE TOUT AU LONG DE LA VIE - **P / 16** -

 **AXE 2** / AMBITIONNER UNE VITALITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE ET GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS - **P 26** -

 **AXE 3** / ASSURER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DÉODATIENNE FACILITATRICE DE VIE QUOTIDIENNE - **P 34** -

 **AXE 4** / FAIRE LE CHOIX D'UNE ÉCO-MOBILITÉ PERFORMANTE ET D'UNE ACCESSIBILITÉ HAUT-DÉBIT GÉNÉRALISÉES - **P 40** -

 **AXE 5** / CONSTRUIRE UNE IDENTITÉ PORTÉE PAR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DE LA DÉODATIE - **P 46** -

 **AXE 6** / MOBILISER LES LEVIERS ENVIRONNEMENTAUX INDISPENSABLES À L'ATTRACTIVITÉ DURABLE ET SOUTENABLE DE LA DÉODATIE - **P 54** -



PARTIE 1

STRATÉGIE GÉNÉRALE

DÉODATIE 2040, TROIS

AMBITIONS FONDATRICES POUR

UN PROJET D'AVENIR

PLUi H

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
tenant lieu de Programme
Local de l'Habitat

REPÈRES

1 / DÉODATIE 2040 : L'AMBITION DE VITALITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUES

Susciter le désir de rester, revenir ou venir
habiter la Déodatie

2 / DÉODATIE 2040 : L'AMBITION DE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Agir efficacement contre le réchauffement
climatique, protéger et reconquérir la
biodiversité et assurer la préservation des
ressources

3 / DÉODATIE 2040 : L'AMBITION TERRITORIALE

Faire le choix d'une armature urbaine
efficace et solidaire au service de toutes les
communes

PARTIE 1

STRATÉGIE GÉNÉRALE

DÉODATIE 2040,

TROIS AMBITIONS

FONDATRICES POUR

UN PROJET D'AVENIR

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et ses 77 communes est une intercommunalité jeune. Elle est issue de la fusion, au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine, la Communauté de Communes des Hauts Champs, la Communauté de Communes Fave, Meurthe, Galilée, la Communauté de Communes du Pays des Abbayes et la Communauté de Communes du Val de Neuné. Le 1er janvier 2018, les communes de Bois-de-Champ, Mortagne et Les Rouges Eaux ont rejoint le périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Cette création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges vient à la fois concrétiser la grande cohérence territoriale que forme le bassin de vie de la Déodatie et marquer la volonté d'œuvrer de manière véritablement collective et unie au destin commun.

Dans ce contexte, le *Projet d'Aménagement et de Développement Durables* (PADD) s'impose non seulement comme une pièce maîtresse du PLUiH, mais également comme la base du Projet de Territoire intercommunal. Ce projet stratégique met en perspective un horizon de moyen terme fixé à 2040 .

Déodatie 2040 se donne trois ambitions fondatrices pour construire l'avenir du territoire.

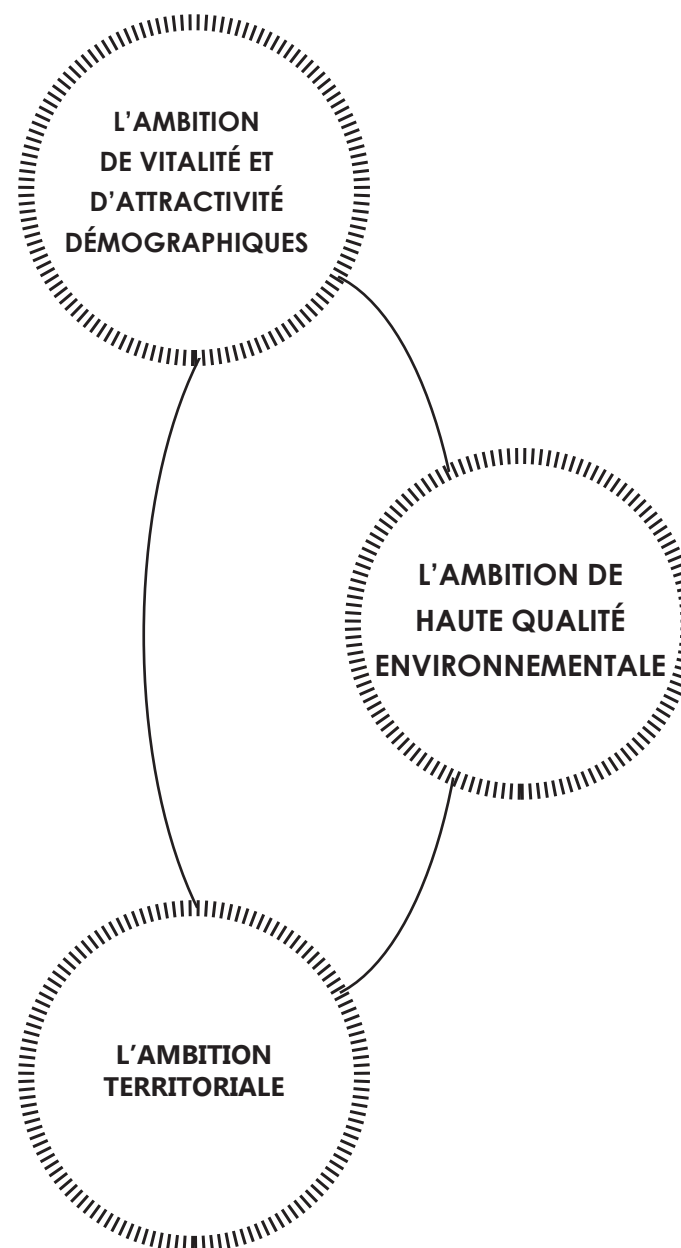
L'ambition de vitalité et d'attractivité démographiques vise à susciter le désir de rester, revenir ou venir habiter la Déodatie. Cette lutte contre la baisse du nombre d'habitants et la grande fragilisation du nombre de jeunes dans la pyramide des âges est fondamentale et centrale dans la vie sociale et économique de la Déodatie.

L'ambition de haute qualité environnementale vise à contribuer efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique, à protéger et reconquérir la biodiversité et à assurer la préservation des ressources. Cette ambition vise simultanément à valoriser le potentiel et le capital nature de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

L'ambition territoriale vise à doter la Communauté d'Agglomération d'une armature urbaine efficace et solidaire au service de toutes les communes. L'effet induit de cette ambition est de pouvoir fonder la force collective du territoire sur un contrat de confiance où chaque commune trouve une position d'avenir.

Ces trois ambitions fonctionnent en interaction. Elles ont été pensées en réponse aux enjeux stratégiques identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement présentés dans les tomes 1 et 2 du Rapport de Présentation.

La présentation détaillée de ces trois ambitions forme le cœur de cette première partie du PADD. La seconde partie présentera les idées-forces, objectifs et actions thématiques à mobiliser et mettre en œuvre de la manière la plus engageante pour concrétiser le mieux possible le projet d'avenir Déodatie 2040.



1. DÉODATIE 2040 - L'AMBITION DE VITALITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUES

1. Susciter le désir de rester, revenir ou venir habiter la Déodatie

CONSOLIDER NOTRE DÉMOGRAPHIE, UN IMPÉRATIF DE VITALITÉ

La fragilité actuelle n'est pas une fatalité...

De 1970 à 2012, la population de l'agglomération a fluctué entre 81 000 et 78 000 habitants. Cette relative stabilité du nombre d'habitants s'est cependant accompagnée d'une fragilisation progressive liée au vieillissement de la population, impliquant à terme une altération forte du renouvellement des générations.

Depuis 2012, les effets de cette altération se font fortement ressentir. Ainsi, une baisse structurelle de la démographie est maintenant à l'œuvre. Avec une population de quelque 75 000 habitants au recensement de 2017, et de quelque 73 500 habitants en 2021, l'impact de la pyramide des âges combiné à la baisse structurelle du solde migratoire fait ressentir tous ses effets.

Sur la base de la structure démographique actuelle et des dynamiques à l'œuvre, la baisse démographique de la Déodatie pourrait se poursuivre pour atteindre moins de 70 000 habitants à l'horizon 2040. Cependant, cette perspective n'est pas une fatalité.

... mais l'allongement des études va encore amplifier le défi dans les quinze prochaines années

Pour inverser cette tendance d'une évolution démographique négative, il importe de porter un diagnostic sans faux-semblant sur les mécanismes à l'œuvre.

Parmi ces mécanismes, celui de la généralisation et de l'allongement des études longues est central : il conduit

une part de plus en plus importante de la jeunesse à quitter le territoire pour une métropole régionale, nationale ou européenne vers l'âge de vingt ans, et ceci avec une faible probabilité de retour.

L'impact de cette évolution explique une part significative de la fragilité démographique du territoire et elle risque de s'amplifier encore dans les 15 prochaines années.

Contrecarrer la fragilisation s'impose comme un objectif d'importance. En effet, la dynamique et l'équilibre démographiques peuvent être considérés comme un indicateur synthétique de vitalité du territoire.

RESTER, REVENIR OU VENIR HABITER EN DÉODATIE, UN DÉSIR À SUSCITER

Pour consolider la démographie du territoire intercommunal, il faut parvenir à un solde migratoire positif. Concrètement, cela implique d'agir sur trois leviers fondamentaux.

La logique du Rester

Le premier levier consiste à encourager les habitants du territoire à rester vivre en Déodatie.

La logique du Revenir

Le second levier consiste à encourager ceux qui ont quitté le territoire, notamment les jeunes partis pour des études, à revenir vivre en Déodatie.

Le grand défi de la logique du Venir

Le troisième levier consiste à susciter le désir de venir s'y établir, ceci chez des ménages sans liens préalables avec la Déodatie.

DONNER TOUTE SA FORCE À NOS ATOUS CADRE DE VIE

Pour réussir l'objectif du *Rester*, *Revenir* et *Venir*, le PADD vise à valoriser fortement quatre atouts majeurs du territoire.

Atout cadre de vie, paysage et environnement

Territoire de montagnes vosgiennes, la Communauté d'Agglomération dispose d'une indéniable richesse de cadre de vie, de paysage et d'environnement. Ces qualités sont déjà présentes sur le territoire, mais elles peuvent être notoirement améliorées et mieux valorisées.

Dans un monde où le numérique tend à gommer ou à tout le moins transformer fondamentalement la notion de distance et les modes de vie, le caractère et le potentiel nature de la CASDDV doivent être pensés comme des éléments clefs d'attractivité.

Atout cadre de vie et habitat

L'offre en habitat de la CASDDV doit répondre aux impératifs sociaux d'un logement pour tous, mais elle doit également être pensée et valorisée comme un élément clef de cadre de vie et d'attractivité.

La qualité de l'offre résidentielle est un élément déterminant dans l'installation des ménages. Y répondre de la meilleure manière est central dans le PADD.

Atout cadre de vie et services aux habitants

La qualité des services aux habitants, ceci tant en matière de petite enfance, de vie scolaire et périscolaire, de soins et de santé, de commerces, que de culture, sports et loisirs est également déterminante dans le choix d'implantation des ménages.

Penser la qualité de l'offre de services de manière ambitieuse et globale sur le territoire est également stratégique et central dans le PADD.

Atout cadre de vie, emploi et économie

L'emploi local et la vitalité économique constituent bien évidemment le quatrième pilier de l'attractivité du territoire.

Consolider le tissu existant, faciliter ses adaptations, évolutions et mutations, offrir des solutions d'implantations nouvelles, tirer le meilleur parti du potentiel tourisme vert de la Déodatie constituent des priorités qui impliquent un travail en profondeur et au long cours de mise en synergie des acteurs pour créer un écosystème le plus attractif possible.

RESTER, REVENIR OU VENIR HABITER EN DÉODATIE : TIRER PARTI DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE

Après la métropolisation, un nouvel avenir pour les petites villes et les territoires ruraux: internet, eEconomie, télétravail... une géographie sans distance

La plupart des territoires éloignés des métropoles connaissent une fragilité démographique et la Communauté d'Agglomération n'y échappe pas.

Cependant, si la métropolisation de l'économie et de la démographie est un mouvement massif, une nouvelle mutation est à l'œuvre et ouvre d'importantes perspectives de rééquilibrage en faveur des territoires «campagnes» ou «ruraux».

Cette mutation est celle de la géographie «sans distance» induite par l'internet haut débit généralisé. Ainsi, l'eEconomie et la montée en puissance du télétravail, encore amplifiées par la crise Covid, rebattent les cartes.

SE MOBILISER POUR RAMENER LA DÉMOGRAPHIE À QUELQUE 75.000 HABITANTS

Le choix d'une ambition forte et réaliste si nous mobilisons et valorisons tous nos atouts

La nouvelle géographie d'implantation des ménages qui se profile et les atouts du territoire intercommunal ouvrent de nouvelles perspectives qui rendent crédible et possible l'ambition d'une stabilisation de la démographie à quelque 75 000 habitants d'ici 2050, cela avec un cap intermédiaire de 74 000 habitants d'ici 2040. **Le résultat final dépendra aussi de la conjoncture supralocale, mais plus la CASDDV agira fort, plus la probabilité de réussite sera marquée.**

2. DÉODATIE 2040 - L'AMBITION DE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Agir efficacement contre le réchauffement climatique, protéger et reconquérir la biodiversité et assurer la préservation des ressources

CONTRIBUER À LA RÉPONSE AU DÉFI PLANÉTAIRE

Le défi climatique

L'enjeu de la lutte contre le réchauffement climatique et l'action impérative en faveur de la transition énergétique sont portés mondialement par l'Organisation des Nations Unies et le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat) qui en dépend.

Cet enjeu est traduit dans les politiques de l'Union Européenne qui visent la neutralité carbone d'ici 2050, ceci avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de CO₂ de 55 % d'ici 2030. Ces objectifs européens ambitieux sont bien évidemment repris par la France.

La concrétisation de ces objectifs dépend des actions et politiques européennes et nationales, mais elle dépend aussi des actions et des engagements menés localement dans les territoires.

En ce sens, l'objectif de l'intercommunalité est d'agir pour contribuer à son échelle à la réponse au défi planétaire de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le défi de la biodiversité

Le défi de la préservation, de la sauvegarde et de la reconquête de la biodiversité représente le second grand défi planétaire relatif à notre environnement.

En la matière, les réponses doivent être mondiales,

européennes et nationales, mais en acte, il est primordial que chaque territoire agisse localement de manière forte et engagée pour apporter sa contribution au défi collectif de la préservation de la biodiversité.

L'ambition de la Communauté d'Agglomération est de participer et de contribuer pleinement à cet engagement.

AGIR EN MOBILISANT TOUS LES LEVIERS DE MANIÈRE FORTE

Pour répondre au défi climatique, le PADD vise de manière transversale à activer solidement trois leviers :

- Le levier des économies d'énergie, ceci en particulier dans l'habitat ;
- Le levier des énergies renouvelables ;
- Le levier de la gestion parcimonieuse des ressources et de l'eau en particulier.

Pour répondre au défi de la biodiversité, le PADD vise en particulier à activer trois leviers :

- Le levier du renforcement de la biodiversité des forêts, notamment par la promotion de modes de gestion renouvelés et adaptés ;
- Le levier du renforcement de la biodiversité des espaces agricoles dans le cadre d'un travail étroit avec la profession ;
- Le levier du renforcement de la biodiversité des

espaces habités et urbains, en particulier par un travail de sensibilisation, d'accompagnement et de conseils.

FAIRE DE L'AMBITION DE *HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE* UN ÉLÉMENT CENTRAL DE L'IDENTITÉ DE LA DÉODATIE

Le choix de la *Haute Qualité Environnementale*, un levier d'identité, de distinction et de nouvelle attractivité

La volonté et l'engagement de la Communauté d'Agglomération de contribuer pleinement à la transition énergétique et à la préservation de la biodiversité ont pour but de participer au défi mondial qu'il importe de relever, mais ils visent aussi via cet engagement à inscrire le territoire dans une ambition de *Haute Qualité Environnementale*.

Cette ambition est posée par le PADD comme un élément d'identité d'avenir du territoire. Ainsi, l'objectif de *Haute Qualité Environnementale* est posé à la fois comme une fin en soi et comme un élément d'image et de modernité au service d'un territoire plus vertueux.

3. DÉODATIE 2040 - L'AMBITION TERRITORIALE

Faire le choix d'une armature urbaine efficace et solidaire au service de toutes les communes

AGIR ET ÊTRE PLUS FORTS ENSEMBLE

Pour le territoire, comprenant 77 communes et 75 000 habitants, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est un moyen d'agir et d'être plus fort ensemble.

Pour ce faire, le PADD a vocation à mettre en perspective le projet de territoire de la CASDDV, fixant ainsi le cap et donnant les repères indispensables à l'ambition collective.

Le PADD vise également à poser les bases de la confiance en combinant de la meilleure manière l'approche globale ainsi que le respect et la prise en compte de la place de chaque commune. Une telle articulation est indispensable pour garantir une vraie concrétisation des objectifs du PADD dans la durée.

FAIRE LE CHOIX DES SYNERGIES ET DES TAILLES CRITIQUES, GAGE D'EFFICACITÉ COLLECTIVE «DÉODATIE»...

Pour être efficace dans la durée et pour réussir le mieux possible le défi de l'attractivité territoriale et démographique, il est nécessaire, notamment en termes d'équipements, de services aux habitants et de commerces, de privilégier une approche collective «Déodatia» en faisant le choix des synergies et des économies d'échelles.

Concrètement, cela implique de définir une armature urbaine qui trouve le bon équilibre entre proximité pratique pour la vie quotidienne des habitants et centralités attractives et facteurs de dynamisme.

VEILLER ÉGALEMENT À LA VITALITÉ DE TOUTES LES COMMUNES

Dans le cadre de l'intercommunalité, l'approche collective ne peut se faire sans garantir à chaque commune les bases de son propre avenir et de sa propre vitalité, en particulier en matière de démographie et d'habitat.

Ainsi, le PADD pose dans ses fondements la prise en compte de cette dimension essentielle dans la conception de son armature urbaine.

DÉCLINER L'AMBITION D'ARMATURE URBAINE EFFICACE ET SOLIDAIRE DANS TOUS LES DOMAINES CLEFS DU DEVENIR DE LA DÉODATIE

La conception de l'armature urbaine formulée dans le PADD se décline en 6 composantes thématiques :

- Armature urbaine, petite enfance, écoles et périscolaire ;
- Armature urbaine, commerces et services aux habitants ;
- Armature urbaine, équipements, sports, culture, loisirs ;

- Armature urbaine et habitat ;
- Armature urbaine, transports et déplacement ;
- Armature urbaine, économie et emplois ;

Pour chacune de ces composantes, le PADD visera à rechercher la meilleure efficacité stratégique, c'est-à-dire le meilleur rapport entre la qualité, les synergies, le coût, l'attractivité et la proximité.

Le territoire intercommunal, composé de 77 communes, présente une hétérogénéité d'enjeux impliquant de devoir territorialiser les projets.

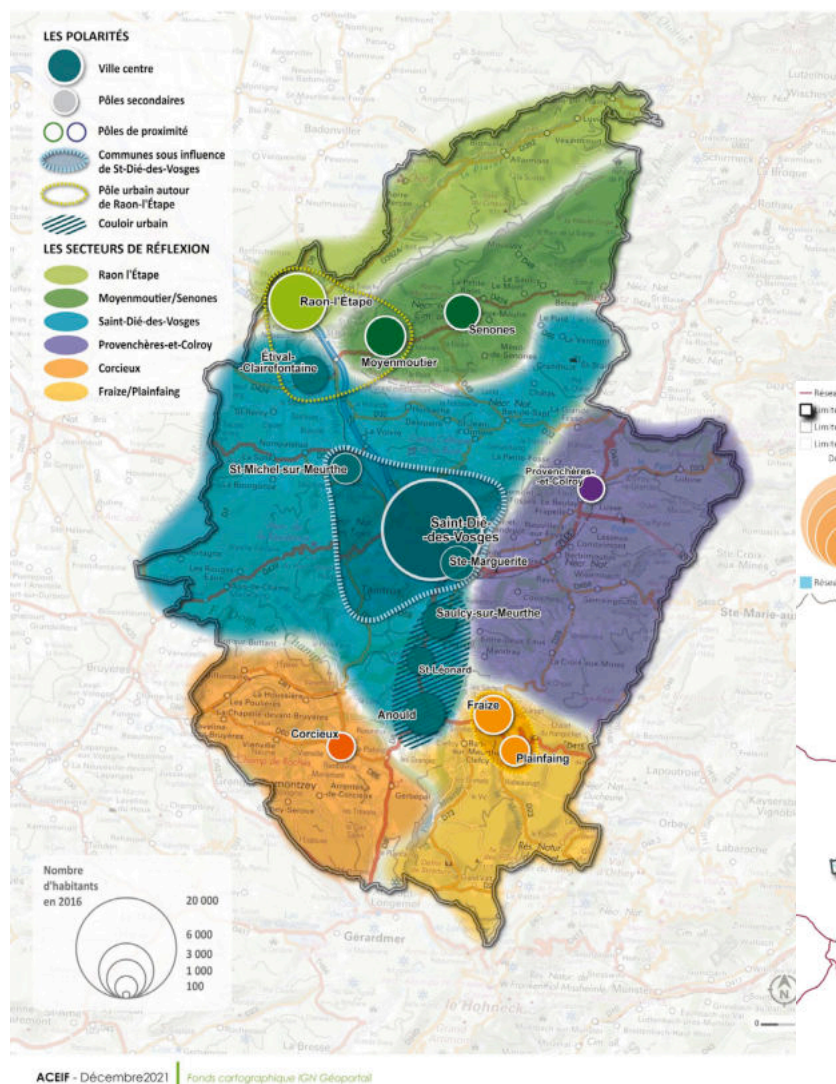
Le territoire est structuré par une armature urbaine constituée d'une ville centre et de pôles secondaires. Cette armature vise notamment à répondre à la problématique de l'accès aux équipements, services et commerces de proximité pour les habitants. Il s'agit d'un enjeu doublement important en secteur rural :

- Leur maintien est un moyen important pour permettre le renforcement de la dynamique démographique ;
- Et simultanément, leur maintien nécessite une chalandise consolidée par le renforcement de la dynamique démographique.

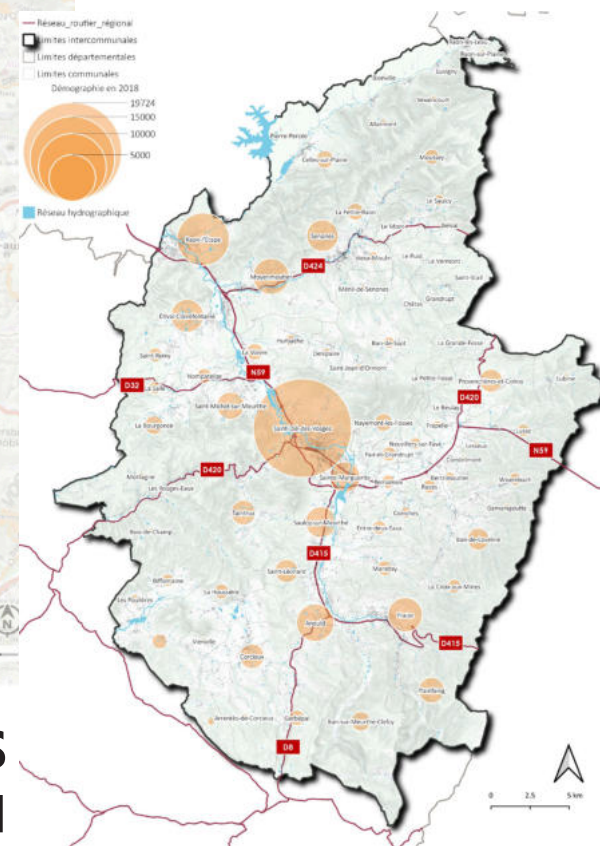
L'armature du territoire de l'Agglomération structure 6 secteurs sur lesquels les pôles rayonnent :

- **Le secteur de Saint-Dié-des-Vosges, structuré autour de la ville centre, comptant 20 000 habitants, pôle central** avec son offre d'emplois, de commerces, d'équipements et services de qualité et son offre d'habitat diversifiée.
- **Le secteur de Raon-l'Étape, organisé autour d'une petite ville de 6500 habitants qui rayonne sur les villages de la vallée de la Plaine**, constituée avec les communes de Moyenmoutier et Étival-Clairefontaine, le second pôle d'emplois du territoire.
- **Le secteur de Senones-Moyenmoutier, organisé autour de deux pôles** correspondant à 5700 habitants, bien équipés et rayonnant sur les villages de la vallée du Rabodeau.
- **Le secteur de Provenchères-et-Colroy organisé autour d'une commune de 1 350 habitants**, matérialisant une porte d'entrée attractive et connectée avec le territoire alsacien proche.
- **Le secteur de Fraize-Plainfaing, comptant un total de 4500 habitants**, matérialise un double pôle d'emplois et de services, en lien avec les Hautes Vosges et l'Alsace.
- **Le secteur de Corcieux organisé autour d'une commune de 1520 habitants**, qui rayonne grâce à son offre de proximité, sur le plateau.

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges Organisation territoriale



**77 COMMUNES
1 PROJET COMMUN**





PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

PARTIE 2

DÉCLINAISON THÉMATIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

DÉODATIE 2040, IDÉES, FORCES,
OBJECTIFS ET ACTIONS THÉMATIQUES

REPÈRES



AXE 1 / ASSURER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE TOUT AU LONG DE LA VIE



AXE 2 / PRODUCTION DE RICHESSE : AMBITIONNER UNE VITALITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE ET GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS



AXE 3 / ASSURER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DÉODATIENNE FACILITATRICE DE VIE QUOTIDIENNE



AXE 4 / FAIRE LE CHOIX D'UNE ÉCO-MOBILITÉ PERFORMANTE ET D'UNE ACCESSIBILITÉ HAUTE-DÉBIT GÉNÉRALISÉ



AXE 5 / CONSTRUIRE UNE IDENTITÉ PORTÉE PAR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DE LA DÉODATIE



AXE 6 / MOBILISER LES LEVIERS ENVIRONNEMENTAUX INDISPENSABLES A L'ATTRACTIVITÉ DURABLE ET SOUTENABLE DE LA DÉODATIE

PARTIE 2

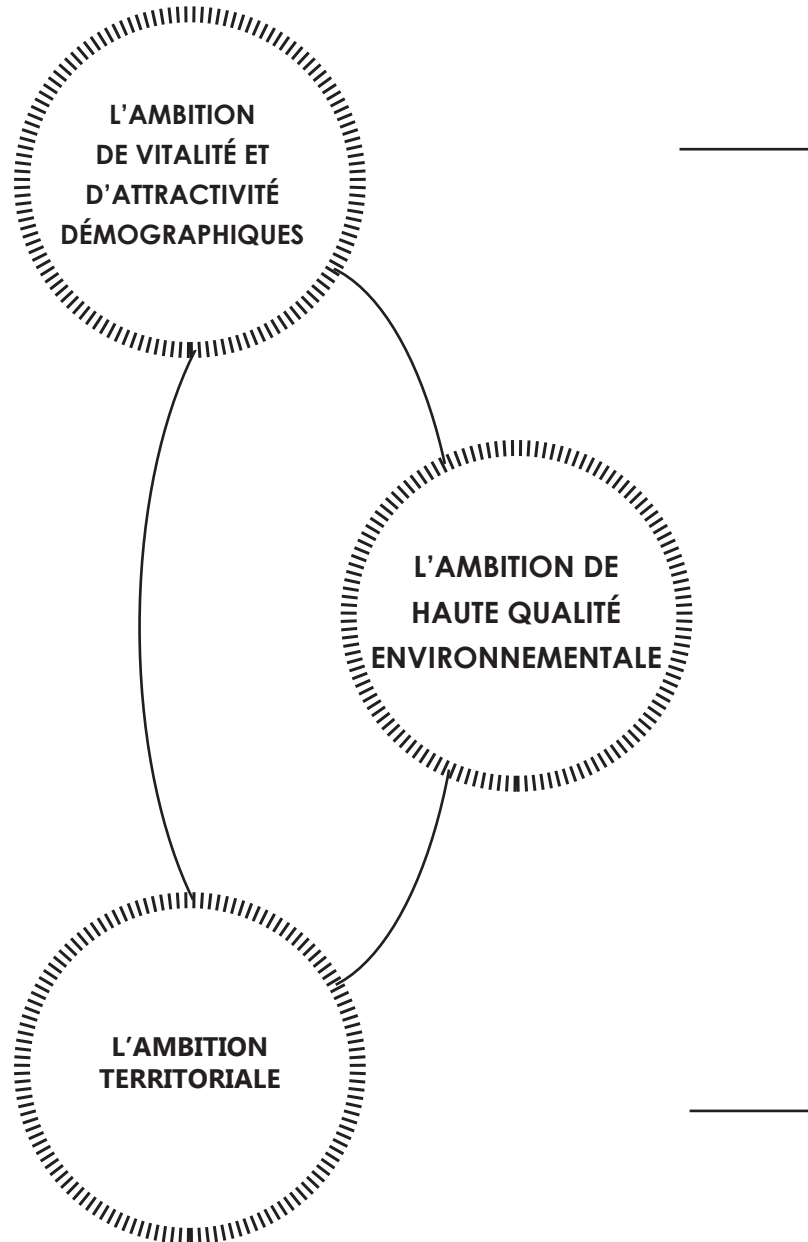
DÉCLINAISON THÉMATIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La partie n°1 du PADD pose les trois ambitions fondatrices et stratégiques du projet d'avenir DÉODATIE 2040.

La partie n°2 du PADD vise à décliner en six chapitres les moyens à mobiliser et mettre en œuvre pour concrétiser le mieux possible ces trois ambitions.

L'ensemble des composantes du PADD est interdépendant et l'efficacité finale du projet dépendra de la capacité du territoire à agir dans la globalité.

Ainsi, il importe de souligner que c'est la mise en synergie de l'ensemble des idées et des actions qui peut d'ici 2040 conduire progressivement la CASDDV à renforcer son attractivité.



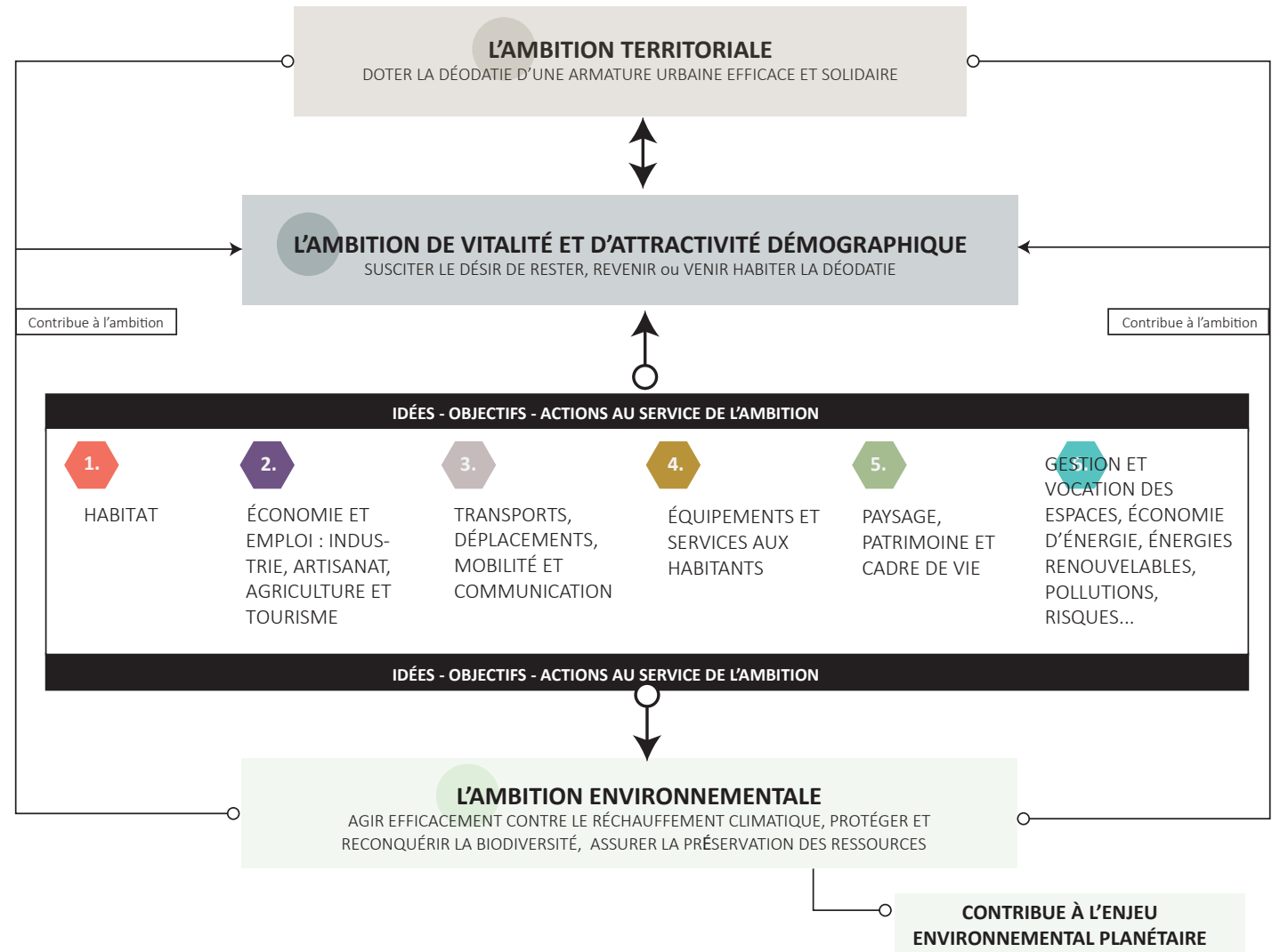
PARTIE 2
DÉCLINAISON
THÉMATIQUE DE
LA STRATÉGIE DE
DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE
DÉODATIE 2040, IDÉES,
FORCES, OBJECTIFS ET
ACTIONS THÉMATIQUES

DÉODATIE 2040 - IDÉES, FORCES, OBJECTIFS ET ACTIONS THÉMATIQUES

Mobiliser tous les leviers d'actions pour concrétiser les trois ambitions fondatrices du Projet d'Avenir

L'idée centrale du PADD est qu'une vision d'ensemble et systémique peut réellement offrir des perspectives d'avenir solides et capables de refonder l'attractivité, particulièrement l'attractivité démographique, du territoire intercommunal.

Ainsi, la partie n°2 du PADD a pour but de mettre en perspective pour chacun des six chapitres proposés les objectifs détaillés et les actions à engager pour contribuer à la concrétisation des trois ambitions fondatrices.





PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

AXE 1

ASSURER UNE OFFRE DE LOGEMENT DE ATTRACTIVE TOUT AU LONG DE LA VIE

Quand on considère le changement climatique et la capacité de la société à en gérer les conséquences humaines et sociétales, il apparaît que, au vu de la conjoncture mondiale, européenne et nationale, la Communauté d'Agglomération doit poursuivre l'accompagnement de son territoire à la transition vers un nouveau modèle de développement : la société « post carbone ». Le volet habitat du PLUi-H, le Programme Local de l'Habitat (PLH) doit contribuer à cette démarche, à travers la réponse aux trois enjeux, définis par le diagnostic :

- Assurer l'ambition de vitalité et d'attractivité démographiques : susciter le désir de rester, de revenir ou venir habiter en Déodatie.
- Assurer l'ambition environnementale : agir efficacement contre le réchauffement climatique, protéger et reconquérir la biodiversité et assurer la préservation des ressources.
- Assurer l'ambition territoriale d'une armature urbaine efficace et solidaire, au service de toutes les communes.

Pour conforter son attractivité, il est indispensable que l'Agglomération puisse être en mesure de proposer un logement attractif et adapté à chaque individu et chaque famille, à tout moment de la vie.

ORIENTATION 1 : UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS QUI DEVRA RÉPONDRE À L'AMBITION DÉMOGRAPHIQUE « RAISONNÉE » DE MAINTIEN DE LA POPULATION

1.1 DISPOSER D'UN PARC IMMOBILIER JUSTEMENT PROPORTIONNÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ENGENDRÉS PAR LA DIMINUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES, LE RENOUVELLEMENT DU PARC DE LOGEMENTS ET L'AMBITION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

1.2 UNE AMBITION DE PRODUCTION DE LOGEMENTS FORTEMENT AXÉE SUR LA RÉDUCTION DE LA VACANCE ET LE REDÉPLOIEMENT DU BÂTI EXISTANT AFIN DE LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET DE REVITALISER LES CŒURS URBAINS ET VILLAGEOIS

ORIENTATION 2 : UNE AMBITION DÉMOGRAPHIQUE QUI NÉCESSITE DE DISPOSER D'UN PARC DE LOGEMENTS DE QUALITÉ, DIVERSIFIÉ ET SOLIDAIRE À TOUT MOMENT DE LA VIE

2.1 UNE RÉNOVATION DU PARC QUI DOIT ÊTRE PROACTIVE AFIN DE LIMITER LES RISQUES D'ACCENTUATION DE LA VACANCE INHÉRENTE AU VIEILLISSEMENT ET PENSÉE EN VUE D'AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

2.2 DISPOSER DE LOGEMENTS ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHAQUE TYPE DE MÉNAGE ET À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE DES HABITANTS

ORIENTATION 3 : DÉCLINER L'OFFRE D'HABITAT AUTOUR DE SOLUTIONS ADAPTÉES À CHAQUE SECTEUR ET COMMUNE

ORIENTATION 1 : UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS QUI DEVRA RÉPONDRE À L'AMBITION DÉMOGRAPHIQUE « RAISONNÉE » DE MAINTIEN DE LA POPULATION

1.1 DISPOSER D'UN PARC IMMOBILIER JUSTEMENT PROPORTIONNÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ENGENDRÉS PAR LA DIMINUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES, LE RENOUVELLEMENT DU PARC DE LOGEMENTS ET L'AMBITION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La structuration d'un parc immobilier équilibré et de qualité débute avec son dimensionnement. Celui-ci a été défini afin de répondre à l'ambition de maintien de la population à l'horizon de 2040. Le besoin de logements qui découle de cette ambition repose sur les caractéristiques suivantes :

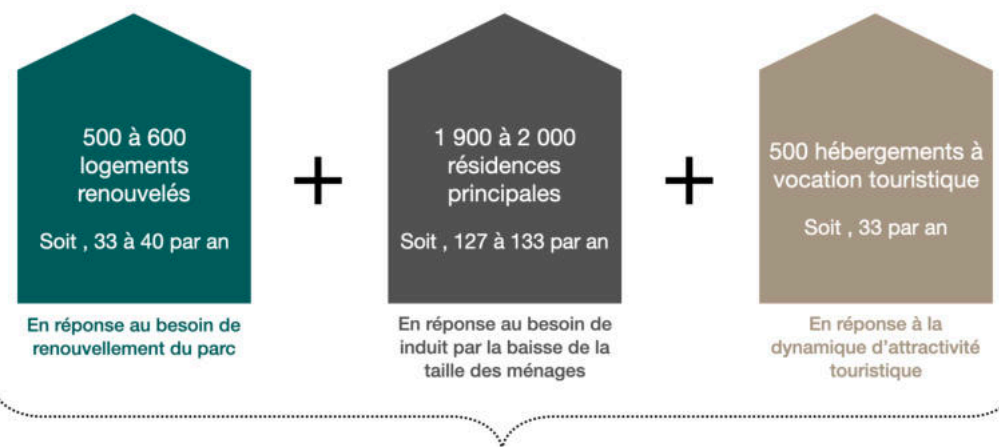
- **Répondre à la baisse de la taille moyenne des ménages** (avec une taille moyenne estimée à quelque 1,95 personnes par ménages, en 2040) : **besoin de 1900 / 2000 logements**,
- **Répondre au besoin de renouvellement du parc de logements** : **besoin estimé de 500 / 600 logements** (0.1% par an du total des logements),
- **Renforcer les capacités logements en matière d'accueil touristique**, à la fois par construction neuve et par la récupération d'anciens bâtis vacants pour développer le parc d'hébergements touristiques, du type gîtes, chambres d'hôtes, etc. Le développement de cette offre localisée principalement dans le tissu bâti existant est **estimé à 500 logements touristiques**, ceci sur la base d'un calcul qui ne fait que prolonger la situation constatée dans la dernière décennie.

Pour répondre à une tendance en réalité fortement à la hausse, et pour valoriser aussi le potentiel d'attractivité « nature et tourisme vert » du territoire, il importe de prévoir également la possibilité de création de 100 à 200 unités d'hébergements touristiques innovantes ou créatives caractéristiques d'un habitat en pleine nature.

Soit un besoin total en nouveaux logements estimé dans le tissu urbain entre 2900 et 3100 logements sur la durée du PLUi-H (2025 à 2040).

LE PLUIH, UNE VISION STRATÉGIQUE À HORIZON 15 ANS

2025 2040



Un besoin global d'environ 2 900 à 3 100 réponses logements à réaliser d'ici 2040

BESOIN EN LOGEMENTS 2025 - 2040
2 900 - 3 100 LOGEMENTS

1.2 UNE AMBITION DE PRODUCTION DE LOGEMENTS FORTEMENT AXÉE SUR LA RÉDUCTION DE LA VACANCE ET LE REDÉPLOIEMENT DU BÂTI EXISTANT AFIN DE LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET DE REVITALISER LES CŒURS URBAINS ET VILLAGEOIS

- **Une ambition de réduction de la vacance au service de l'attractivité de la Déodatie et adaptée à chaque commune**

L'intervention volontaire et massive sur la reconquête des logements vacants présente un double enjeu pour la Communauté d'Agglomération. Il s'agit tout d'abord d'une opportunité de concilier les besoins en nouveaux logements avec la forte ambition environnementale du PLUi-H. Afin de **limiter au maximum l'artificialisation d'espaces naturels et agricoles**, la remise sur le marché d'une partie des logements vacants est une évidente nécessité. Il s'agit par ailleurs d'une solution afin de **minimiser l'impact de l'urbanisation sur les paysages** de la Déodatie, contribuant à renforcer l'attractivité touristique et résidentielle du territoire. Par ailleurs, la problématique de la vacance des logements est **principalement concentrée au sein de la ville-centre et des bourgs-centres du territoire**. Le travail sur la vacance s'inscrit donc dans **une logique de revitalisation de ces espaces**.

L'hétérogénéité de la problématique de la vacance entre les communes a conduit la Communauté d'Agglomération à effectuer une modulation de l'objectif selon le principe suivant :

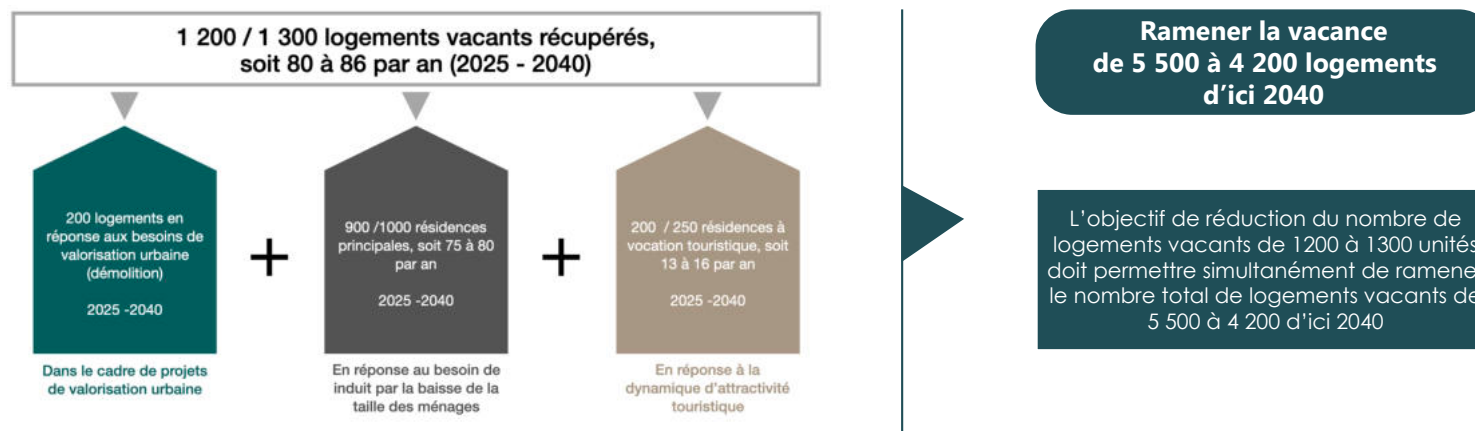
- Objectif de **récupération de 30%** des logements vacants si le taux de vacance de la commune est **supérieur à 10%**,
- Objectif de **récupération de 20%** des logements vacants si le taux de vacance de la commune est compris **entre 7% et 10%**,
- Objectif de **récupération de 10%** des logements vacants si le taux de vacance de la commune est **inférieur à 7%**.

Sur la base de ce modèle, un objectif de récupération de 100 à 110 logements par an a été fixé entre 2025 et 2040, soit un total de 1300 logements qui devront être remis sur le marché.

Ceci permettra une diminution significative de la vacance, avec un taux de vacance du parc de

logements estimé à 8/9%, en 2040, contre quelque 12 % en 2022. Sur ces 1300 logements :

- **900 à 1000 logements seront destinés à répondre aux besoins liés à la baisse de la taille des ménages,**
- **100 à 150 hébergements seront consacrés aux besoins liés au développement touristique (gîtes, chambres d'hôtes, résidences secondaires...)**
- **200 logements** seront destinés à répondre aux besoins des projets de **valorisation urbaine et villageoise pouvant entraîner des démolitions**. Ces potentielles démolitions devront être pensées dans le cadre de projets d'aménagement qui veilleront à respecter l'identité patrimoniale des tissus urbains.



- **Un redéploiement du bâti existant afin de répondre à l'évolution des besoins des ménages**

Le redéploiement du bâti existant sera une réponse aux évolutions des besoins d'adaptation des logements pour les ménages confrontés à des situations d'habitat complexes, au mal-logement, à travers la reprise de logements vacants, mais aussi, la transformation de bâtis existants par la subdivision de grands logements en plus petits logements, ou à l'inverse la fusion de petits logements. Le potentiel effectif sur le sujet est difficile à estimer, cependant un **objectif de 300 unités paraît réaliste**.

- **Des constructions neuves en complément**

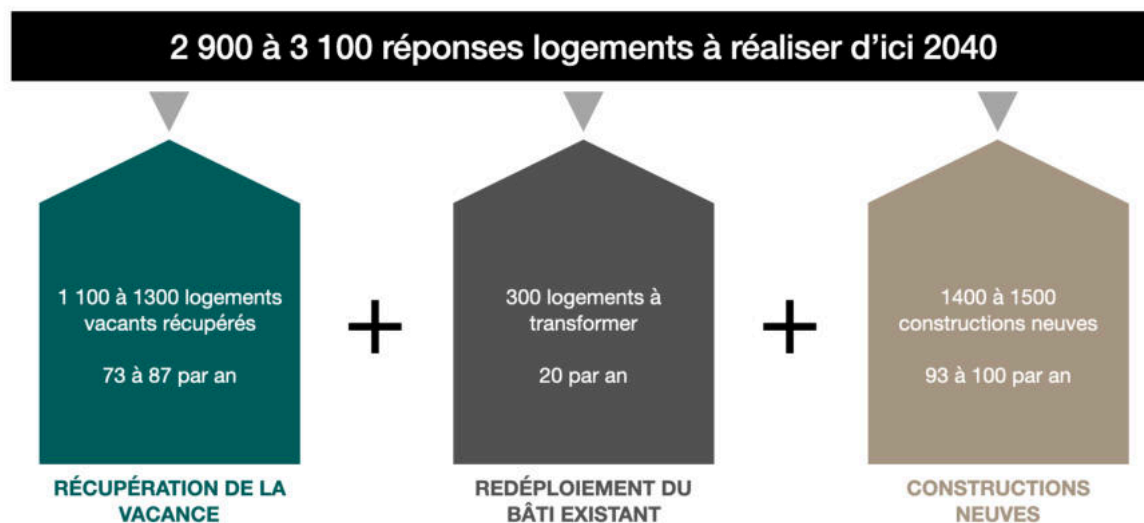
La construction neuve devra s'inscrire dans une logique de gestion raisonnée de l'espace et de limitation de l'artificialisation des sols. Dans cette optique, la Communauté d'Agglomération souhaite prioriser les constructions neuves dans les dents creuses au sein des tissus urbains et villageois.

Le besoin de constructions neuves est complémentaire aux autres solutions (réduction de la vacance et le redéploiement du bâti existant) et correspond à la fois sur la période 2024 - 2040 :

> **À la production de logements neufs** pour répondre aux besoins des ménages : **1250/1300 logements neufs sur la période 2024 - 2040**.

> **À la production d'hébergements touristiques** : **150 / 200 unités**.

Soit un objectif de 1 400 à 1 500 logements neufs.



ORIENTATION 2 : UNE AMBITION DÉMOGRAPHIQUE QUI NÉCESSITE DE DISPOSER D'UN PARC DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉ, RENOUVELÉ ET SOLIDAIRE A TOUT MOMENT DE LA VIE

L'orientation 1 a fixé les ambitions quantitatives en matière de production de logements. Au-delà de ces objectifs chiffrés de rééquilibrage, il convient de penser une offre à la fois renouvelée, qualifiée et diversifiée. Cela doit se traduire en matière de mixité sociale, de typologie et de taille des logements, de densité, de formes urbaines, de prix de sortie des logements correspondant aux budgets des ménages (coût initial et charges) et, in fine, par une mise en place des stratégies pour atteindre ces objectifs, tant dans le parc neuf que dans l'ancien.

Pour la Communauté d'Agglomération, l'objectif en matière d'habitat est donc de maîtriser le rééquilibrage quantitatif et qualitatif du parc pour ne plus laisser le seul jeu des marchés immobiliers et fonciers décider du rythme et des formes de l'étalement urbain et des parcours résidentiels.

2.1 UNE RÉNOVATION DU PARC QUI DOIT ÊTRE PROACTIVE AFIN DE LIMITER LES RISQUES D'ACCENTUATION DE LA VACANCE INHÉRENTE AU VIEILLISSEMENT ET PENSÉE EN VUE D'AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

- **Intervenir de manière volontariste sur la question de la vacance**

La problématique du traitement de la vacance passera principalement par un remaniement des logements. En effet, sur les 5000 logements vacants que compte le

territoire, plus de la moitié date d'avant les premières réglementations thermiques des années 1970 et nécessite une mise aux normes actuelles de confort. Ces logements, qui souffrent d'un déficit manifeste d'attractivité, doivent être rénovés, modernisés voire transformés afin de pouvoir être remis sur le marché.

- **Améliorer les performances énergétiques des logements pour soulager le budget des ménages et limiter les risques d'accentuation de la problématique de la vacance**

Dans un contexte d'augmentation constante des prix de l'énergie, l'amélioration des performances énergétiques des logements, l'anticipation des préconisations de la loi « climat et résilience », qui prévoit l'interdiction à partir de 2028 de louer des passoires thermiques, au-delà de son enjeu environnemental, devient une véritable problématique sociale. Le travail mené sur le parc privé ancien, à travers le dispositif « Habiter Mieux » porté et animé en régie par le PETR du Pays la Déodat et la « Maison de l'Habitat et de l'Energie » permet de mener une action volontariste en direction des propriétaires occupants. Cette action doit être poursuivie et massifiée.

Cependant, l'enjeu énergétique ne concerne pas uniquement les propriétaires occupants. Le parc locatif, et notamment certaines copropriétés (500 recensées sur le territoire comme potentiellement fragiles, dont 280 classées comme fragiles) nécessitent également des démarches d'amélioration. Ceci questionne la capacité des propriétaires à mobiliser les moyens nécessaires pour réaliser des investissements patrimoniaux ou

techniques pour maintenir la qualité et l'attractivité de leurs logements. Il conviendra dès lors d'élargir le champ d'intervention sur le parc privé (cadre OPAH, PIG, Habiter Mieux, etc.).

Le parc locatif social doit également être pris en compte en accordant une attention particulière aux questions de sobriété énergétique. Dans le cadre de leurs plans stratégiques de patrimoine, les bailleurs ont organisé un vaste programme de réhabilitation de leurs parcs. Ces programmes doivent être soutenus et accompagnés par la Communauté d'Agglomération.

- **Accentuer les efforts en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre**

Parallèlement aux enjeux de performances énergétiques, il conviendra d'accentuer les efforts en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre, en lien avec le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) et non décent des Vosges. En effet, 850 logements sont potentiellement encore concernés sur le territoire, mais seulement 30/40 signalements ont été suivis ces cinq dernières années.

- **Questionner le devenir de certains immeubles dans le cadre de projets d'aménagement**

La problématique de la vétusté et de la vacance des logements est particulièrement prégnante sur certains quartiers / secteurs du territoire. Dans le cadre de la revitalisation de ces espaces, il pourra potentiellement être nécessaire d'engager un remaniement profond

de certains immeubles, voire certains îlots. Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération souhaite conserver la possibilité d'engager des opérations de démolition, avec ou sans reconstruction.

Cependant, ces démolitions devront s'inscrire dans un programme d'aménagement et veiller à ne pas porter préjudice au cadre patrimonial.

La modernisation du parc ancien doit ainsi permettre de limiter les effets de délaissement pouvant aggraver la problématique de la vacance. Avec un parc comprenant 18 000 logements construits avant 1970, le défi de la modernisation et de la qualification des logements doit continuer à être prioritaire.

Il s'agira donc :

- **D'intensifier le processus de modernisation et de mise aux normes de confort du parc privé** pour en améliorer sa qualité et son attractivité,
- De poursuivre **la modernisation du parc locatif aidé**,
- De préserver le **patrimoine bâti de qualité**.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération souhaite atteindre un rythme de 400 logements par an, soit 4 800 en 12 ans.

2.2 DISPOSER DE LOGEMENTS ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHAQUE TYPE DE MÉNAGE ET À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE DES HABITANTS

- **Proposer une offre qui permette de se loger sur le territoire à toutes les étapes du parcours résidentiel**

Il s'agira d'offrir des réponses pour les personnes en situation de décohabitation, couple, famille, séparation éventuelle, veuvage, 3e et 4e âge. Ceci implique de varier les typologies, les financements et les localisations des logements.

- **Garantir une mixité sociale et générationnelle**

Il s'agira plus particulièrement de faire revenir dans le cœur des polarités des ménages parmi les classes moyennes et supérieures, ainsi que des seniors désirant s'installer en ville pour éviter qu'elles ne se paupérissent. Cette sociologie plus équilibrée devra permettre aux polarités d'assurer pleinement leurs fonctions de centralités en maintenant leurs services, commerces et équipements.

- **Disposer d'une offre permettant d'attirer et de fidéliser les ménages avec enfants**

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération souhaite accompagner les communes à développer des produits en locatif social, en accession sécurisée, des produits spécifiques, innovants, connectés..., du type habitat partagé, participatif, tiny-house, etc.

- **Disposer de réponses pour les besoins spécifiques**

Il s'agira ici d'anticiper les besoins liés au vieillissement et au handicap, d'accompagner les jeunes à trouver une offre correspondant à leurs besoins de premier logement,

puis d'évoluer, de répondre aux besoins des publics en difficulté vis-à-vis du logement, d'assurer l'accès au parc social des publics précaires et prioritaires, et enfin de traiter les besoins d'accueil et de sédentarisation de la communauté des gens du voyage.

C'est à travers cette diversité que les réponses à la réalité des besoins doivent se construire, et conforter le parcours résidentiel des ménages à l'échelle de chaque secteur.

ORIENTATION 3 : DÉCLINER L'OFFRE D'HABITAT AUTOUR DE SOLUTIONS ADAPTÉES A CHAQUE SECTEUR ET COMMUNE

La stratégie habitat vise à contribuer pleinement **à l'émergence d'un nouveau modèle de développement intercommunal**. La déclinaison territoriale des objectifs proposée intègre la création et le renforcement d'éléments d'aménagement structurants tels que l'implantation des services et commerces de proximité, la desserte en transports en commun, la présence de gares, d'équipements publics, la distance ou l'accessibilité aux emplois, etc. Ainsi, cette territorialisation permet de caractériser **des territoires cohérents en matière de modes de vie et de niveaux de services et d'équipements**.

L'organisation du développement d'une offre d'habitat sera faite dans le cadre d'une **répartition à l'échelle intercommunale, pour chacun des 6 secteurs**. Elle sera basée sur la **déclinaison d'une «enveloppe» d'objectifs** intégrant les rythmes de développement, le niveau d'activité économique, la qualité de desserte, de services et d'équipements, etc., basée sur le poids de population et des ménages.

À l'échelle de chacun des secteurs, une répartition pourra être organisée, entre :

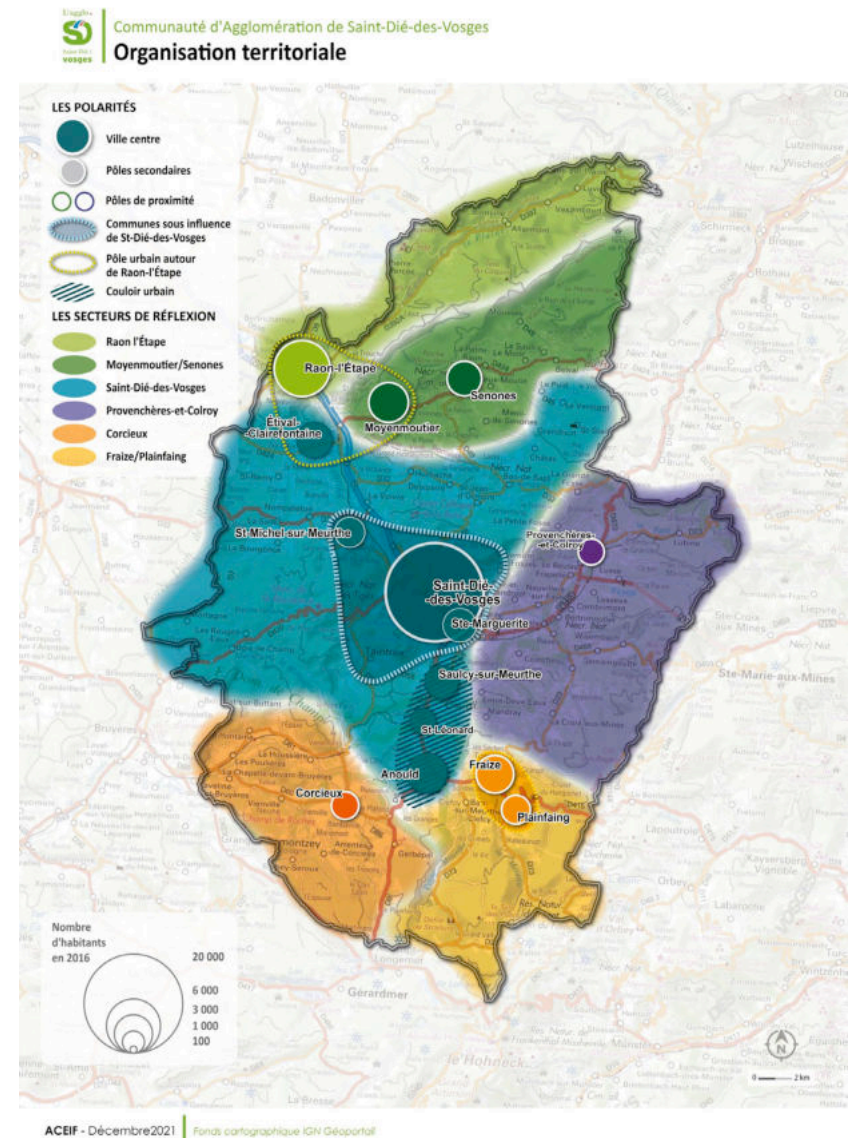
- **Les communes « polarités »** dont les objectifs de développement seront plus

élevés, afin de renforcer leur capacité à maintenir leurs commerces, services et équipements et donc assurer la pérennisation de leur statut de polarités.

- **Les communes-relais**, pourront rester supports d'un petit développement leur permettant de répondre aux objectifs qualitatifs d'accueil des familles et des jeunes, tout en veillant à contenir la consommation foncière.
- **Les villages doivent continuer à être attractifs**, en priorisant une offre innovante dans les dents creuses et les bâtis délaissés, tant pour les ménages que les touristes.

Cette ambition s'inscrit dans les démarches volontaristes de valorisation de la ville centre, des polarités « Petites Villes de Demain », des bourgs et des villages. Elle vise à **donner envie de rester ou venir s'installer en tout point d'un territoire attractif**.

Pour rappel, l'armature territoriale est présentée au sein du chapitre «Stratégie générale» du PADD.





PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

AXE 2

AMBITIONNER UNE VITALITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE ET GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS

La santé économique, et son corollaire l'emploi, sont d'autant plus vitaux au devenir des territoires que ceux-ci fonctionnent de manière endogène comme c'est le cas pour la Communauté d'Agglomération, qui dispose d'un rapport emplois /actifs de 83%.

Aussi, le renforcement de la production de richesse de la Communauté d'Agglomération induit par ses activités industrielles, artisanales, tertiaires, les services, le commerce, l'agriculture et le tourisme constituent un objectif majeur du PADD.

Pour atteindre cet objectif de vitalité économique durable et génératrice d'emploi, il importe de s'appuyer sur le tissu économique existant tout en favorisant sa mutation et son intégration dans la nouvelle économie, notamment caractérisée par l'importance des technologies, du numérique, ainsi que par la transition écologique des activités.

La prise en compte de l'évolution des modes de vie et de consommation ouvre également pour le territoire de nouvelles perspectives à son agriculture grâce à la valorisation d'une alimentation plus qualitative en termes de goût et de santé. Ces évolutions concernent aussi, pour le territoire, l'important potentiel de valorisation d'un tourisme vert, nature et de ressourcement dont l'essor paraît aussi massif que structurel.

En matière de développement économique, l'incidence de la conjoncture et des facteurs supra-locaux a et aura dans le futur toujours une importance déterminante, mais le PADD doit créer un contexte favorable, être un facilitateur et, d'une certaine manière, le terreau permettant et encourageant l'initiative d'un maximum d'acteurs économiques.

ORIENTATION 4 : FAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE PILOTE DE LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

- 4.1 UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ÉCOUTE DES FILIÈRES PERFORMANTES ET INNOVANTES
- 4.2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, DE LEUR INSTALLATION À LEUR RECONVERSION
- 4.3 ENCOURAGER, SOUTENIR ET FACILITER LA MUTATION VERS UNE AGRICULTURE À FORTE VALEUR AJOUTÉE
- 4.4 RENFORCER LA FILIÈRE ET LA VALORISATION LOCALE DU BOIS

ORIENTATION 5 : SE DOTER D'UNE VISION STRATÉGIQUE DE L'OFFRE FONCIÈRE À VOCATION ÉCONOMIQUE

- 5.1 DISPOSER DE SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES À COURT TERME (IMMÉDIATEMENT), MOYEN TERME (4-5 ANS) ET À LONG TERME (5 À 10 ANS)
- 5.2 DISPOSER D'UNE OFFRE FONCIÈRE PLURIELLE ET JUSTEMENT PROPORTIONNÉE
- 5.3 DISPOSER D'UNE OFFRE ATTRACTIVE POUR LES ENTREPRISES ET AUX IMPACTS MAÎTRISÉS POUR LES HABITANTS

ORIENTATION 6 : FAIRE DU NOUVEAU TOURISME UN LEVIER MAJEUR DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

- 6.1 METTRE EN SCÈNE UN TOURISME QUALITATIF INNOVANT, EN SYMBIOSE AVEC LA NATURE ET ACTIF 52 WEEK-ENDS PAR AN
- 6.2 ÊTRE AMBITIEUX POUR UN HABITAT TOURISTIQUE ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES DU MARCHÉ
- 6.3 VALORISER PUISSAMMENT LES PRODUITS CONNEXES

ORIENTATION 4 : FAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE PILOTE DE LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Au cours des dernières décennies, l'action des collectivités en faveur du développement économique était majoritairement centrée sur l'aspect foncier par le biais de la création de zones d'activités. Cette logique a été en son temps grandement encouragée par la taxe professionnelle alors en vigueur, induisant une profusion de sites d'activités dans l'espoir de bénéficier de nouvelles recettes fiscales. Cependant, cette politique montre aujourd'hui ses limites. Le territoire dispose de zones, mais qui s'avèrent mal proportionnées, contraintes et pas toujours bien positionnées ni desservies.

À l'heure où les entreprises sont de plus en plus mobiles, le développement économique ne peut plus être uniquement régi par l'action foncière, mais doit être global, porté par une image assumée et une stratégie parfaitement exécutée. Les entreprises ne recherchent plus uniquement du foncier à bas prix ou une fiscalité favorable. Elles cherchent à s'implanter dans un bassin de vie présentant des potentialités (présence de matières premières, présence de fournisseurs, sous-traitants, main-d'œuvre qualifiée disponible, offre de services de qualité, cadre coïncidant avec leur image de marque et leurs valeurs).

La Communauté d'Agglomération souhaite ici affirmer son rôle de pilote du développement économique en posant les bases d'une stratégie intercommunale qui guidera les futurs projets d'aménagement économiques.

4.1 UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ÉCOUTE DES FILIÈRES PERFORMANTES ET INNOVANTES

La Communauté d'Agglomération compte sur son territoire des entreprises historiques et emblématiques. Si elle souhaite manifester son soutien à ces activités actuelles, la Communauté d'Agglomération est également attentive au développement des nouvelles filières locales innovantes. Ces dernières années, le territoire a vu par exemple s'implanter et se développer des entreprises spécialisées dans l'industrie du luxe, mais également dans la stratoconception.

Pour accompagner le développement des filières existantes et en développement, la Communauté d'Agglomération souhaite :

- **Développer des solutions de formations adaptées aux besoins du tissu économique existant.** Ces formations devront faciliter l'insertion locale dans la vie active des jeunes, mais également offrir des solutions afin d'accompagner les évolutions de carrière des habitants, tout au long de leur vie active.
- **Disposer d'une ou plusieurs zones d'activités de haute qualité** qui serviront de vitrine pour le développement des filières locales innovantes.
- Penser des projets d'aménagements économiques **offrant des services et équipements** (garde d'enfant, conciergerie, restauration, etc.) partagés entre les entreprises et les ménages.
- Favoriser le développement de projets et de filières économiques **en phase avec l'ambition de haute qualité environnementale et de vie** portée par le PLUi-H.

4.2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, DE LEUR INSTALLATION A LEUR RECONVERSION

Les activités industrielles, de par leurs dimensions exceptionnelles que cela soit en matière d'emprise foncière ou de nombre d'emplois, sont des acteurs majeurs du territoire. Aussi, leur arrivée, leur développement, mais aussi malheureusement leur départ ont toujours des retombées importantes pour l'Agglomération, qu'elles soient positives ou négatives. Au travers de ce PADD, la Communauté d'Agglomération souhaite affirmer sa volonté de se montrer pro-active et d'engager avec les industriels une véritable démarche de co-construction des projets qui accompagneront leur développement, et, in fine, celui du territoire. Il s'agira pour cela :

- De garantir aux industries des réponses foncières, mais également en matière d'équipements et de formations, afin de disposer d'une bonne réactivité lors de leur installation ou de leur développement.
- D'être proactifs et de travailler de concert avec les industriels pour initier des démarches transitoires devant favoriser la reconversion de leur site en cas de départ.

- De poursuivre la reconversion des friches existantes sur le territoire

4.3 ENCOURAGER, SOUTENIR ET FACILITER LA MUTATION VERS UNE AGRICULTURE À FORTÉ VALEUR AJOUTÉE

- **Une mutation culturelle vers un manger mieux et local : une évolution propice au tissu agricole local**

L'agriculture de la Déodaté est une agriculture peu intensive, fortement tournée vers l'élevage. Dans un contexte de montagne, une telle agriculture fait historiquement partie des agricultures économiquement fragiles et tenant une place marginale dans le système agroalimentaire national et global.

Après que dans nos pays occidentaux, en quelques décennies, la question du « manger assez » s'est transformée en une problématique du « manger mieux », une véritable mutation culturelle est aujourd'hui à l'œuvre. Ainsi, la question de la santé, de la forme physique et du goût nous conduit vers une société du « mieux manger ».

Cette mutation profonde est très favorable et représente une véritable opportunité pour l'agriculture telle que celle de la CASDDV.

- **Un avenir structurellement positif pour une agriculture Bio, une agriculture raisonnée et les filières courtes locales en phase avec l'identité « territoire de nature et de cadre de vie »**

Ces mouvements sont déjà à l'œuvre sur le territoire intercommunal avec :

- > Une diversification incluant notamment l'apiculture, le maraîchage, la volaille, les plantes aromatiques et médicinales, la pisciculture, etc. ;
- > Une mutation assez fortement engagée vers l'agriculture biologique;
- > Des initiatives multiples de développement de filières courtes de commercialisation vont pouvoir s'amplifier et solidement conforter l'avenir de son agriculture

Cette évolution de l'agriculture locale est en pleine résonance avec l'identité en devenir de la Déodaté qui vise à redynamiser son attractivité démographique et résidentielle en valorisant notamment la qualité de ses paysages, de son cadre de vie et de ses services aux habitants. Dans cette perspective, l'objectif du PADD est d'encourager, de soutenir et de faciliter cette mutation vers une agriculture à forte valeur ajoutée. Pour ce faire, le PADD vise à :

> **Faciliter la modernisation et le développement des exploitations,**

> **Faciliter la reprise des exploitations**

> **Faciliter l'implantation de nouvelles exploitations**

- **La reconquête de l'espace agropastoral, une réserve foncière d'avenir pour la nouvelle agriculture**

Le devenir de l'agriculture est fortement dépendant des espaces agricoles. **Le PADD fixe l'objectif d'une préservation optimale du foncier agricole existant, notamment en fond de vallée, là où il est le plus productif.**

Par ailleurs, ces dernières décennies, de nombreux hectares de terres agricoles, en particulier de pâtures, ont été délaissés pour de multiples raisons, notamment la saturation du foncier et ses conséquences lors d'arrêts d'exploitations.

Le PADD fixe l'objectif d'une reconquête ambitieuse de cet espace agropastoral.

Cette ambition doit permettre de renforcer le potentiel agricole du territoire intercommunal, ceci tout en valorisant l'équilibre de sa structure paysagère qui participe grandement à la beauté des vallées.

4.4 RENFORCER LA FILIÈRE ET LA VALORISATION LOCALE DU BOIS

- **Concilier de manière optimale valeur éco-paysagère de la forêt et production de bois**

Le massif forestier de la Déodatie représente un remarquable réservoir de ressources d'importance économique à la fois directe et indirecte :

- La ressource *réservoir de biodiversité* ;
- La ressource *territoire nature / tourisme / cadre de vie* ;
- La ressource *bois / énergie* ;
- La ressource *bois matière* ;
- La ressource *eau* ;
- La ressource *carbone*.

Le PADD fixe l'objectif d'une ambition *Forêt de la Déodatie* qui articule et combine de la meilleure manière la valorisation simultanée de ces ressources.

Le PADD inscrit cet objectif dans une stratégie de long terme qui doit aussi, et ceci de manière concomitante et majeure, mettre l'objectif de résilience de la *Forêt de la Déodatie* au cœur des préoccupations et des choix.

Ce choix de la résilience est un choix économique, il doit permettre de « renforcer » la forêt pour mieux faire face aux maladies et mieux résister aux aléas climatiques.

- **Développer des solutions de transformation et de valorisation du bois brut en Déodatie.**

Comparativement à nos voisins, alsaciens, allemands ou encore autrichiens, la filière bois du massif des Vosges peut encore être développée.

La Déodatie représentant une part significative du massif, il est essentiel qu'elle trouve toute sa place dans le développement nécessaire de cette filière pour que la richesse de la transformation du bois participe le mieux possible à la vitalité de son économie.

- **Ambitionner une valorisation optimale du potentiel bois-énergie de la Déodatie.**

Dans le cadre des objectifs de transition énergétique, le PADD vise à créer une dynamique locale Bois énergie de la Déodatie proportionnée au potentiel forestier du territoire. La multiplication de chaufferies collectives alimentées par la ressource locale est posée au cœur de cette stratégie.

ORIENTATION 5 : SE DOTER D'UNE VISION STRATÉGIQUE DE L'OFFRE FONCIÈRE À VOCATION ÉCONOMIQUE

L'orientation 4 a défini la nécessité de disposer d'une stratégie globale de développement économique. Toutefois, la concrétisation des projets se traduira concrètement au travers du foncier qui accueillera les nouvelles activités. Une nouvelle fois, la gestion foncière doit être pensée de façon stratégique dans le cadre d'une vision globale portée par la Communauté d'Agglomération et partagée par les communes. L'orientation 5 vise à cadrer le développement de l'offre foncière à destination des activités économiques.

5.1 DISPOSER DE SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES À COURT TERME (IMMÉDIATEMENT), MOYEN TERME (4-5 ANS) ET À LONG TERME (5 À 10 ANS)

Le développement économique est un chantier au long cours. Ceci implique pour le territoire de disposer de solutions foncières phasées dans le temps. Il conviendra tout d'abord de disposer de solutions à court terme. Il s'agit du principal déficit. Aussi, il est urgent pour le territoire de disposer de zones économiques bien localisées et dimensionnées, déjà viabilisées et donc commercialisables immédiatement.

Une fois ce besoin comblé, la Communauté d'Agglomération souhaite disposer sur le territoire de réserves foncières destinées à l'accueil futur d'activités économiques à moyen et long termes.

5.2 DISPOSER D'UNE OFFRE PLURIELLE ET JUSTEMENT PROPORTIONNÉE

L'offre foncière devra être quantitativement adaptée et stratégique. Il s'agira au travers de ce PLUi-H de répondre aux besoins des différentes typologies d'activités économiques :

- > Offrir des solutions pour l'évolution du tissu artisanal existant de petite taille à l'échelle communale, en veillant à ne pas multiplier les petites zones artisanales afin de limiter les phénomènes de concurrence locale et optimiser leur développement.
- > Offrir des solutions pour des petites et moyennes entreprises qui ont besoin de parcelles de 30 ares à 2 hectares (intra-muros ou au sein de sites d'activités).

- > Offrir des solutions pour les industries de moyenne et grande emprise.

Globalement l'offre foncière à destination des activités économiques doit offrir un potentiel d'accueil compris entre 60 et 80 ha (chiffre à finaliser à l'aune des conclusions de l'étude foncière en instance).

5.3 DISPOSER D'UNE OFFRE ATTRACTIVE POUR LES ENTREPRISES ET AUX IMPACTS MAÎTRISÉS POUR LES HABITANTS

:

- > De créer des sites de qualité, et ce dans un cadre paysager valorisé,
- > De choisir des sites facilement accessibles,
- > De privilégier une offre au foncier déjà maîtrisé et déjà viabilisée ou aux coûts de viabilisation mesurés
- > De privilégier lorsque c'est possible des sites disposant à proximité de services pouvant bénéficier aux entreprises,
- > De choisir un foncier qui limite l'impact du trafic dans le tissu urbain,
- > De choisir un foncier qui permette aux activités de cohabiter avec les tissus résidentiels (sécurité, bruit, odeurs),
- > De veiller à limiter l'impact visuel des projets (intégration paysagère et architecturale).
- > De veiller à limiter strictement leur impact environnemental.

ORIENTATION 6 : FAIRE DU NOUVEAU TOURISME UN LEVIER MAJEUR DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

La Déodatie est positionnée à la croisée de secteurs touristiques d'importance matérialisés notamment par les Hautes-Vosges et la proximité de l'Alsace. L'Agglomération souhaite profiter de cette proximité pour développer et renforcer sa stratégie touristique.

Deux mutations sociétales d'importance ouvrent de nouvelles perspectives :

- Une attractivité croissante des familles pour un tourisme vert et nature,
- Une activité touristique qui n'est plus resserrée durant les vacances, mais qui se développe vers un tourisme de week-end.

Face à ces constats, la Communauté d'Agglomération souhaite développer une offre touristique locale qui s'inscrira dans une logique de complémentarité avec les grands bassins touristiques voisins.

6.1 METTRE EN SCÈNE UN TOURISME QUALITATIF INNOVANT, EN SYMBIOSE AVEC LA NATURE ET ACTIF 52 WEEK-ENDS PAR AN

Ce nouveau tourisme vert s'adresse principalement à un public vivant dans un rayon de moins de 4 heures en voiture, ou en mode combiné train, bus, voiture. L'objectif est d'offrir à ce public, des solutions d'escapade le week-end proposant des perspectives de détente et de ressourcement. Toutefois, la Communauté d'Agglomération n'est pas le seul territoire à disposer d'atouts forts pour se positionner sur ce marché. Pour y parvenir, il s'agira de :

- > Concilier les impératifs de développement démographique et économique avec la préservation et la mise en valeur du cadre naturel et paysager du territoire,
- > Identifier et valoriser des sites paysagers et patrimoniaux emblématiques pouvant servir de vitrine pour la promotion du territoire.

6.2 ÊTRE AMBITIEUX POUR UN HABITAT TOURISTIQUE ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES DU MARCHÉ

Pour le tourisme nature, dont la chalandise s'étend de plus en plus 52 week-ends par an, le déclencheur central dans le choix des destinations réside, via les recherches internet, dans la qualité de l'hébergement et de l'habitat. Aussi, le PADD fixe l'objectif de promouvoir une véritable dynamique déodatienne en la matière. Il s'agira pour cela de :

• **Créer une palette d'hébergements touristiques complète et innovante**

En matière d'hébergement, les attentes sont multiples, mais dans tous les cas, les produits doivent disposer d'une grande typicité, de caractère et de personnalité. Dans cette logique, deux grandes familles de logements se distinguent :

- > L'habitat traditionnel, le plus nature possible,
- > L'habitat porteur d'une ambiance nature, mais offrant des prestations haut de gamme (spa, sauna, etc.).

Ces produits types doivent être déclinés pour répondre aux besoins des familles, mais également des grands groupes de touristes.

• **Créer un hébergement d'ambiance pleine nature**

La localisation de ces hébergements, fondée sur la valorisation de bâtis existants ou, le cas échéant, de constructions neuves, doit bénéficier d'ambiances porteuses d'une dimension nature et champêtre.

- > Ces localisations se trouveront idéalement dans les hameaux ou dans des bâtis ouverts sur l'espace naturel,
- > Cependant, des solutions d'hébergements insolites en pleine nature sont également une composante de la gamme de produits à promouvoir.
- > Les hébergements touristiques créés au sein d'espaces naturels devront être réservés à des projets emblématiques sur des sites dûment identifiés et veiller à préserver la qualité environnementale de ces milieux.

6.3 VALORISER LES PRODUITS CONNEXES

Si la question de l'hébergement s'impose comme le déclencheur majeur des choix de destination, celle des possibilités de divertissement, de plaisirs, de découvertes n'en reste pas moins fondamentale. Aussi le PADD prévoit d'engager des actions collectives fortes pour :

- > Développer et mettre en scène les dispositifs de promenades et de randonnées, en veillant à ne pas dégrader les espaces naturels
- > Valoriser les points de contemplation, les points de vue, de pause et d'abris,
- > Valoriser les solutions vélos électriques qui offrent à tous les publics une nouvelle géographie de découverte,
- > Valoriser la découverte des patrimoines architecturaux / culturels.

Plus globalement, c'est l'ensemble de l'écosystème de l'activité touristique qui devra être renforcé et développé. Aussi, la Communauté d'Agglomération souhaite accompagner le développement en parallèle :

- > Des activités liées au bâtiment et au second œuvre ;
- > Des activités de services : accompagnants, guides, location de matériel, entretien, ménage, etc. ;
- > Des activités de restauration et de produits du terroir ;
- >, Etc.



PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

AXE 3

ASSURER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, DE COMMERCES ET DE SERVICES FACILITATRICE DE VIE QUOTIDIENNE

L'ambition de renouveau démographique portée par la mise en valeur du cadre de vie est la véritable colonne vertébrale de ce PADD. En effet, c'est la qualité de vie au quotidien que le territoire offrira aux habitants qui donnera l'envie à de nouveaux ménages de venir s'y installer.

La vie quotidienne des familles est rythmée par les activités des enfants, les achats, mais également la santé et les activités récréatives. Le présent chapitre pose les ambitions portées par la Communauté d'Agglomération pour améliorer le niveau de services d'équipements, mais également de commerces offerts aux habitants afin de faciliter leur vie quotidienne.

ORIENTATION 7 : ASSURER UNE OFFRE COMMERCIALE DYNAMIQUE CONTRIBUANT À UNE ARMATURE URBAINE ÉQUILIBRÉE

7.1 ASSURER LA MEILLEURE ARTICULATION ENTRE ARMATURE URBAINE ET STRUCTURATION DU TISSU COMMERCIAL

7.2 ASSURER LE BON ÉQUILIBRE ENTRE COMMERCE EN ZONE PÉRIURBAINE ET COMMERCE INTRA-MUROS

7.3 ACCOMPAGNER LA REDYNAMISATION COMMERCIALE DE CENTRE-VILLE ET VILLAGE PAR UNE MUTATION QUALITATIVE DES ESPACES PUBLICS ET L'OFFRE DE SOLUTIONS DE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUES ET NUMÉRIQUES AUX COMMERÇANTS

ORIENTATION 8 : ASSURER UNE HAUTE QUALITÉ DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS PETITE ENFANCE, SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

8.1 FAIRE LE CHOIX DE SOLUTIONS PERTINENTES POUR LE TEMPS DE L'ENFANT, FACILITANT LA QUALITÉ ET L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

8.2 FAIRE LE CHOIX DE SOLUTIONS FACILITANT LA VIE DES PARENTS

8.3 FAIRE LE CHOIX DE SOLUTIONS PERMETTANT LA MEILLEURE QUALITÉ D'ÉQUIPEMENT, AU MEILLEUR PRIX TOUT EN VEILLANT À OFFRIR DES SOLUTIONS ÉQUILIBRÉES ET POSITIVES POUR LA VITALITÉ DE TOUTES LES COMMUNES

ORIENTATION 9 : CRÉER UNE STRATÉGIE D'OFFRE DE SOINS ACCESSIBLE À TOUS

ORIENTATION 10 : CONFORTER ET MODERNISER UN DISPOSITIF D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS AU SERVICE DE TOUTE LA DÉODATIE

ORIENTATION 7 : ASSURER UNE OFFRE COMMERCIALE DYNAMIQUE CONTRIBUANT À UNE ARMATURE URBAINE ÉQUILIBRÉE

La dynamique du tissu commercial est une préoccupation tout à la fois économique et sociale pour le territoire. Toutefois, au regard de la plus-value offerte par un tissu commercial complet dans le quotidien des ménages, ce sujet a été mis en avant dans ce chapitre, qui pour rappel tend à améliorer l'organisation du quotidien des ménages.

7.1 ASSURER LA MEILLEURE ARTICULATION ENTRE ARMATURE URBAINE ET STRUCTURATION DU TISSU COMMERCIAL

La logique de renforcement de l'armature urbaine doit être déclinée dans la stratégie collective d'implantation de commerces de proximité. Ceci se traduira notamment par :

> L'objectif de renforcement du tissu commercial au sein de la ville-centre et des polarités. En effet, afin de pouvoir maintenir et renforcer leur rôle moteur, la ville-centre et les polarités doivent être en mesure de proposer aux habitants une offre complète de commerces.

> Le maintien d'un tissu de commerces de proximité dans les villages. La Communauté d'Agglomération est consciente de la nécessité de maintenir une dynamique de proximité dans les villages. Dans ce grand schéma stratégique, les petites communes doivent conserver la possibilité d'accueillir des petits commerces de proximité (boulangerie, boucherie, tabac-presse, pharmacie, etc.). Il s'agit, au-delà de maintenir une vie locale, d'anticiper le vieillissement de la population

en offrant des solutions de ravitaillement de proximité qui limiteront par ailleurs les besoins de déplacements motorisés sur le territoire.

> L'accompagnement du développement de nouveaux modes de consommation. Les attentes des ménages en matière de consommation et de ravitaillement évoluent à grands pas vers la consommation de produits locaux de qualité. Ceci pose la question de la structuration d'une stratégie collective pour implanter ces nouvelles structures de façon équilibrée sur le territoire.

7.2 ASSURER LE BON ÉQUILIBRE ENTRE COMMERCE EN ZONE PÉRIURBAINE ET COMMERCE INTRA-MUROS

Ces dernières décennies ont vu se développer sur le territoire de vastes zones commerciales en périphérie des villes. Cette dynamique de développement a d'une part impacté significativement la qualité des paysages le long des axes routiers et dans les entrées de ville, mais a également favorisé le développement d'une concurrence importante avec les commerces de centre-ville. Afin de pallier ces deux problématiques (concurrentielle et paysagère), la Communauté d'Agglomération souhaite, au travers de ce PADD :

> Limiter les possibilités de développement du foncier commercial en situation périurbaine. Ces zones devront être destinées, autant que possible, à l'accueil d'enseignes spécialisées incompatibles avec une implantation en cœur de ville (par exemple un concessionnaire

automobile),

> Traiter de façon qualitative l'intégration paysagère des zones commerciales et des grands équipements commerciaux. Ainsi, toutes les zones commerciales devront bénéficier d'aménagements paysagers de qualité devant favoriser leur intégration dans le grand paysage. Les bâtiments devront quant à eux bénéficier d'un traitement architectural visant à répondre au même objectif d'intégration paysagère.

> Rénover le tissu commercial de centre-ville et village. Ceci passera par exemple par la rénovation et potentiellement par le remaniement, voire la transformation des cellules commerciales délaissées et vétustes.

7.3 ACCOMPAGNER LA REDYNAMISATION COMMERCIALE DE CENTRE-VILLE ET VILLAGE PAR UNE MUTATION QUALITATIVE DES ESPACES PUBLICS ET L'OFFRE DE SOLUTIONS DE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUES ET NUMÉRIQUES AUX COMMERÇANTS

Les commerces de proximité, en plus de la concurrence des enseignes périurbaines, font aujourd'hui face, pour une part d'entre eux, à la concurrence du e-commerce. Ceci leur impose de repenser leurs modes de fonctionnement. Si le PLUi-H ne pourra pas intervenir directement sur ce point, la Communauté d'Agglomération souhaite au travers de ce PADD, afficher son soutien aux commerces de proximité.

Pour les habitants, la démarche de consommation dans les commerces de centre-ville et village doit

s'inscrire dans une logique récréative. Il ne s'agit pas seulement d'offrir l'opportunité d'accéder au commerce pour consommer et repartir ensuite, mais d'offrir une expérience de promenade et de déambulation dans la ville et les villages. Pour cela, la Communauté d'Agglomération souhaite :

- > Poursuivre la mutation qualitative des espaces publics propices aux commerces de cœur de ville et de centre-bourg. Il s'agira notamment d'offrir des espaces apaisés vis-à-vis de la circulation automobile.
- > Assurer une valorisation urbaine et paysagère des abords de commerces de village grâce à des projets qui favoriseront autant que possible le développement de la nature en ville et qui seront de haute qualité environnementale.
- > Engager un traitement qualitatif des façades et vitrines des commerces.

ORIENTATION 8 : ASSURER UNE HAUTE QUALITÉ DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS PETITE ENFANCE, SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

L'attractivité d'un territoire pour les familles est indiscutablement liée à la capacité d'offrir les meilleurs équipements pour les enfants (petite enfance, scolaire et périscolaire). Pour parvenir à offrir ce haut niveau de prestation, il est indispensable de penser la stratégie de développement des équipements et services offerts au jeune public dans une logique globale. Aussi, les services destinés à la petite enfance, au scolaire et au périscolaire doivent être abordés concomitamment.

Cette stratégie devra veiller à se structurer autour de deux grands objectifs fondateurs : gagner la confiance des familles en disposant d'équipements adaptés au temps de l'enfant, permettant de délivrer une éducation de qualité source d'avenir pour la jeune génération tout en facilitant le quotidien des familles. Cette orientation détaille les actions à mettre en œuvre dans le PLUi-H pour y parvenir.

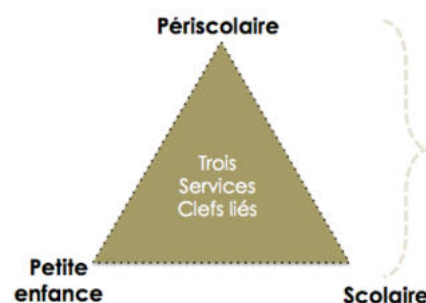
8.1 FAIRE LE CHOIX DE SOLUTIONS PERTINENTES POUR LE TEMPS DE L'ENFANT, FACILITANT LA QUALITÉ ET L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

L'ambition d'amélioration des services et équipements dédiés au temps de l'enfant passera par des choix d'implantation pertinents des nouveaux équipements, mais également par la qualité des infrastructures elles-mêmes. Dans cette optique, les futurs sites devront :

- > Être préservés de tout risque naturel ou anthropique,
- > Bénéficier, autant que possible, de la proximité d'espaces naturels pouvant être mis à profit des projets des équipes pédagogiques,
- > Limiter autant que possible les déplacements des

enfants au cours des différents temps de la journée (école, cantine, périscolaire)

Par ailleurs, les bâtiments accueillant les enfants devront à terme tous viser une haute qualité (thermique, acoustique, ergonomique).



Deux objectifs à respecter :

Gagner la **confiance des familles** en disposant d'équipements :

- Adaptés au temps de l'enfant,
- délivrant une éducation de qualité,
- source d'avenir

Faciliter le quotidien des familles.

8.2 FAIRE LE CHOIX DE SOLUTIONS FACILITANT LA VIE DES PARENTS

Le quotidien des parents est souvent rythmé par les activités des enfants (école, activités sportives, culturelles, etc.). Aussi, la Communauté d'Agglomération souhaite que la gestion de ces équipements soit pensée de façon à simplifier autant que faire se peut le quotidien des parents. Il s'agira pour cela d'adopter une implantation optimale des équipements destinés aux différents âges de l'enfant :

- > Choisir des sites localisés à proximité des équipements sportifs et culturels,
- > Veiller à la bonne accessibilité et la bonne sécurité des équipements.

8.3 FAIRE LE CHOIX DE SOLUTIONS PERMETTANT LA MEILLEURE QUALITÉ D'ÉQUIPEMENT, AU MEILLEUR PRIX TOUT EN VEILLANT À OFFRIR DES SOLUTIONS ÉQUILIBRÉES ET POSITIVES POUR LA VITALITÉ DE TOUTES LES COMMUNES.

Toutes les communes devront bénéficier de solutions de qualité pour répondre aux besoins de garde d'enfant et d'éducation. Il s'agira pour cela de :

> Doter tous les secteurs géographiques de solutions de garde d'enfants. Il sera notamment nécessaire de renforcer les capacités d'accueil dans certains secteurs.

> Disposer d'une offre suffisamment dimensionnée pour répondre aux ambitions démographiques,

> Adopter une logique d'optimisation du coût des équipements (investissement et usage) dans les choix d'évolution du parc (construction, rénovation, regroupement).

ORIENTATION 9 : CRÉER UNE STRATÉGIE D'OFFRE DE SOINS ACCESSIBLE À TOUS

Parallèlement au vieillissement de la population entraînant un besoin croissant d'accès aux praticiens de santé par une partie de la population, le territoire rencontre des difficultés à attirer des médecins, et plus particulièrement des spécialistes. La mise à disposition d'une offre de soins complète et accessible à tous sur le territoire est une nécessité. Il s'agira ici de :

- > Disposer de politiques de l'habitat qui permettent d'accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.
- > Appliquer une stratégie d'implantation de maisons médicales de façon équilibrée sur le territoire afin de favoriser l'arrivée de praticiens et de garantir une bonne proximité des soins.
- > Continuer à développer la télémédecine pour faciliter la consultation de spécialistes. Ceci implique notamment de prévoir dans les projets de construction ou de rénovation de maisons médicales un espace dédié à la pratique de la télémédecine.
- > Privilégier l'implantation des résidences seniors à proximité des services de santé, mais également des lieux de vie du territoire afin de limiter le risque d'isolement des personnes âgées.

ORIENTATION 10 : CONFORTER ET MODERNISER UN DISPOSITIF D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS AU SERVICE DE TOUTE LA DÉODATIE

Les équipements, qu'ils soient culturels, sportifs ou de loisirs concourent au rayonnement du territoire. Dans cette optique, la Communauté d'Agglomération souhaite renforcer son offre. La stratégie de déploiement de celle-ci devra :

- > Combler les manques sur le territoire en favorisant notamment le renouvellement des équipements cinématographiques.
- > Déployer ces équipements de façon à renforcer l'armature urbaine, mais en garantissant à chaque commune des possibilités adaptées à ses besoins. Ainsi, les équipements emblématiques (cinéma, théâtre, etc.) devront de manière privilégiée être implantés au sein de la ville centre ou des polarités. Toutes les communes conserveront la possibilité de créer des équipements adaptés au quotidien des ménages (salle des fêtes, aires de jeux, équipements sportifs, etc.).
- > Étudier autant que possible la création de nouveaux équipements dans le cadre de programmes de reconversion de friches.
- > Penser les nouveaux équipements dans une logique de mutualisation des usages.



PLUi H
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

AXE 4

FAIRE LE CHOIX D'UNE ÉCO-MOBILITÉ PERFORMANTE ET D'UNE ACCESSIBILITÉ HAUT-DÉBIT GÉNÉRALISÉE

La mobilité est un point stratégique pour les territoires ruraux, qui plus est aussi vastes que peut l'être la CASDDV.

Il faut en effet répondre aux impératifs de mobilité supra-locale en veillant à bien intégrer le territoire aux réseaux routiers et ferroviaires régionaux, voire nationaux. Il convient également de répondre aux besoins de déplacements quotidiens de la population.

La mobilité représente enfin un enjeu écologique important, l'automobile individuelle étant à l'origine d'émissions importantes de gaz à effet de serre.

À travers ce troisième axe, la CASDDV souhaite organiser de façon durable et innovante les mobilités sur son territoire.

ORIENTATION 11 : CONFORTER LE POSITIONNEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DE LA DÉODATIE DANS LE TERRITOIRE RÉGIONAL

11.1 RÉUSSIR LA TRANSITION DU NUMÉRIQUE : L'ATOUT D'UNE GÉOGRAPHIE SANS DISTANCE

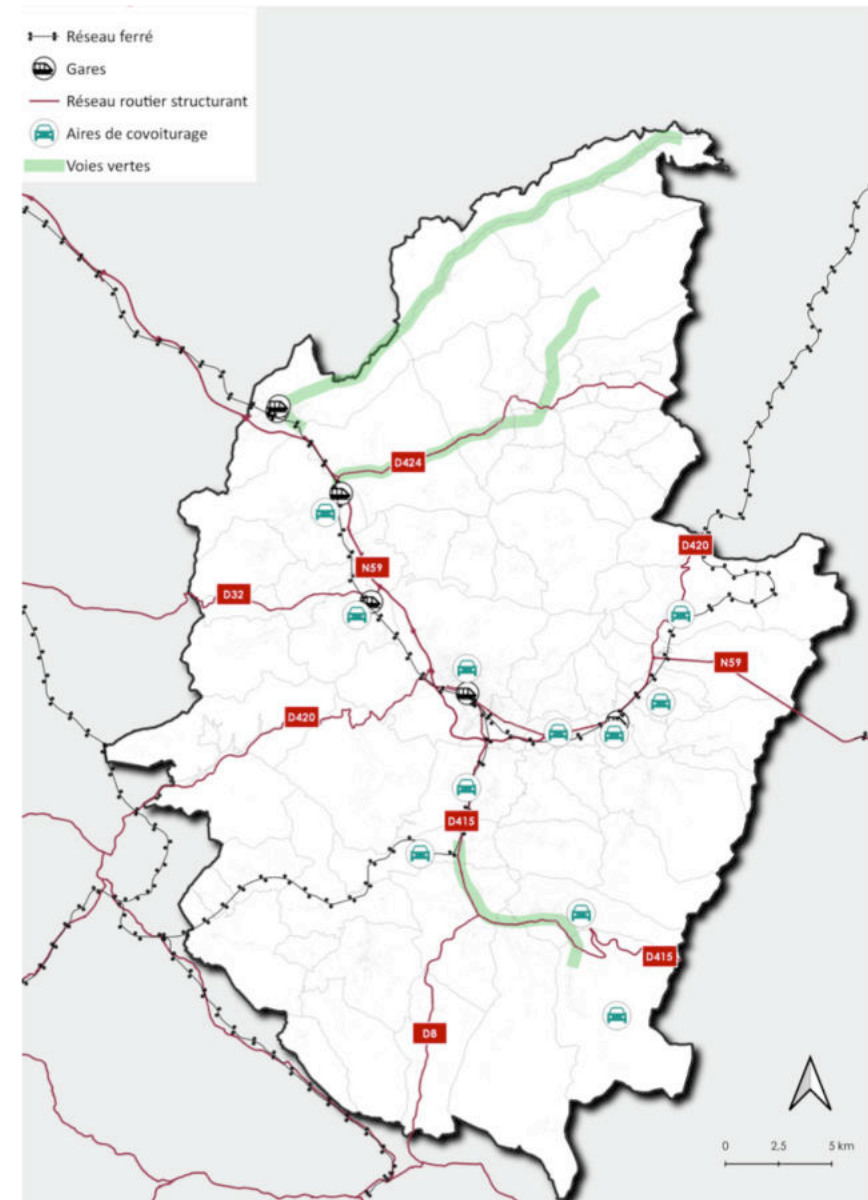
11.2 OPTIMISER ET RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ ROUTIÈRE ET FERROVIAIRE DE LA DÉODATIE

ORIENTATION 12 : ÊTRE PROACTIF DANS L'ADAPTATION DU TERRITOIRE AUX NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES DE LA MOBILITÉ

12.1 CONFORTER LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN CLASSIQUE ET ANTICIPER L'ÉMERGENCE DE SOLUTIONS DE TRANSPORTS EN COMMUN AUTONOMES

12.2 FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOPARTAGE ET DU COVOITURAGE

12.3 ENGAGER UNE DYNAMIQUE LOCALE D'ACCOMPAGNEMENT DU PROCESSUS D'ÉLECTRIFICATION DU PARC AUTOMOBILE, COMME CHOIX D'UNE MOBILITÉ CONFORTABLE ET POTENTIELLEMENT DÉCARBONNÉE

ORIENTATION 13 : FAIRE DU VÉLO ET DU VÉLO ÉLECTRIQUE UN MODE DE DÉPLACEMENT DE VIE QUOTIDIENNE ET DE LOISIRS, ÉCOLOGIQUE, PRATIQUE, SÛR ET AGRÉABLE**ORIENTATION 14 : ÊTRE DAVANTAGE PIÉTON OU CYCLISTE DANS SA VILLE OU SON VILLAGE, GRÂCE À UN ESPACE PUBLIC REPENSÉ**

ORIENTATION 11 : CONFORTER LE POSITIONNEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DE LA DÉODATIE DANS LE TERRITOIRE RÉGIONAL

Après des décennies de développement régional organisé sous le prisme des grandes métropoles captant la majorité des dynamiques démographiques et économiques régionales, une nouvelle géographie voit le jour. Celle-ci repose sur une revalorisation des atouts de la ruralité initiée par l'intérêt croissant des familles pour les lieux de vie offrant apaisement et cadre naturel. Le renouveau de la ruralité est aujourd'hui rendu possible par de récentes évolutions sociétales, avec en premier lieu le développement du télétravail. Ainsi, les territoires n'ont plus comme unique solution d'accueillir des entreprises pour attirer des ménages, elles peuvent offrir des solutions aux ménages pour venir s'installer sur leur territoire tout en continuant leur activité professionnelle hors du territoire. La Communauté d'Agglomération souhaite intégrer ces changements sociétaux à sa stratégie de développement.

11.1 RÉUSSIR LA TRANSITION DU NUMÉRIQUE : L'ATOUT D'UNE GÉOGRAPHIE SANS DISTANCE

L'une des clefs de voûte de la nouvelle géographie rurale est sans aucun doute la révolution numérique. En effet, la généralisation du haut-débit et le déploiement futur de la 5G mettent en perspective une géographie sans distance à très court terme. La communication via le haut débit numérique, popularisée durant la crise du Covid-19 par la généralisation du télétravail et des visio-conférences, rend la présence et le déplacement physique moins centraux dans les interactions. Aussi, ce PADD pose l'objectif de :

- > Généraliser le haut-débit et la 5G dans toutes les communes,

> Accompagner à la transition numérique des ménages et des professionnels via la mise en place d'espaces de travail (type co-working, tiers-lieux) pouvant servir par ailleurs de support à la mise en œuvre d'un programme de formation, de conseil et d'échange pour aider les acteurs locaux à tirer le meilleur parti de la transition numérique.

11.2 OPTIMISER ET RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ ROUTIÈRE ET FERROVIAIRE DE LA DÉODATIE

• Renforcer l'accessibilité ferroviaire de la CASDDV

Les liaisons ferroviaires vers les métropoles de Nancy et de Strasbourg sont stratégiques pour la CASDDV. Il s'agira donc ici de :

- > Veiller à moderniser et renforcer leur cadencement, notamment vers Strasbourg,
- > Valoriser le rétablissement de la liaison Saint-Dié / Épinal comme atout majeur au service des synergies territoriales intra-vosgiennes,
- > De manière complémentaire, la ligne de bus reliant la Déodatie au bassin d'emplois de Sélestat doit également être confortée

• Tirer parti de l'amélioration des infrastructures du réseau routier régional

Le réseau routier constitue l'élément stratégique de l'accessibilité et de l'ancrage de la Communauté d'Agglomération dans le territoire régional. D'ici 2040, le réseau interne du territoire ne va qu'évoluer marginalement. Par contre, l'entrée en service de

deux infrastructures en 2022 va impacter positivement du territoire intercommunal. Il s'agira donc de :

> **Tirer parti du contournement de Châtenois** qui, lors de son entrée en service en 2023 permettra d'assurer la continuité de la RN59 sans traversées d'agglomérations. Ceci permettra de supprimer les bouchons aux heures de pointe et donc de fluidifier les liaisons avec l'Alsace Centrale. La Communauté d'Agglomération souhaite donc tirer parti de cette amélioration en favorisant l'attractivité résidentielle des communes Est du territoire.

> Par ailleurs, **l'entrée en service du contournement de Châtenois** doit être l'occasion de contraindre davantage les poids lourds à emprunter le tunnel Maurice Lemaire. La concrétisation de cette perspective, qui implique des mesures réglementaires, permettra de réduire le trafic de transit via les cols du Bonhomme et de Saales et en corollaire dans les communes traversées par les RD 420 et 415.

> **Profiter du Grand Contournement Ouest de Strasbourg pour favoriser l'ouverture du territoire vers l'Eurométropole.** L'entrée en service du grand contournement Ouest de Strasbourg début 2022 va également permettre une décongestion de l'entrée sud-ouest de l'Eurométropole, donc améliorer la qualité du lien fonctionnel avec le territoire intercommunal.

ORIENTATION 12 : ÊTRE PROACTIF DANS L'ADAPTATION DU TERRITOIRE AUX NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES DE LA MOBILITÉ

Les transports collectifs et individuels bénéficient ces dernières années de révolutions, tant dans la technologie que dans les usages. Au travers de cette orientation, la Communauté d'Agglomération souhaite affirmer son ambition de s'inscrire activement dans ces mutations.

12.1 CONFORTER LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN CLASSIQUE ET ANTICIPER L'ÉMERGENCE DE SOLUTIONS DE TRANSPORTS EN COMMUN AUTONOMES

Des expérimentations en grandeur nature sont en cours en France et ailleurs dans le monde en matière de transport en commun autonome. Cette révolution est d'importance puisqu'elle ouvre la perspective de disposer d'un modèle économique viable pour des transports collectifs en milieu rural. Dans la perspective d'une arrivée à maturité future de cette nouvelle technologie, la Communauté d'Agglomération souhaite se tenir prête à sa déclinaison sur le territoire.

Cependant, dans l'attente du développement de ces nouvelles solutions de mobilité, il conviendra de conforter les solutions de bus existantes.

Il s'agira notamment de renforcer le réseau SYLVIA.

12.2 FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOPARTAGE ET DU COVOITURAGE

D'année en année, l'autopartage et le covoiturage gagnent en popularité, apparaissant davantage comme des solutions de mobilité économiques, sobres et conviviales. Pour accompagner ces nouveaux usages, il sera nécessaire de consolider et d'étendre les dispositifs existants notamment en matière de solutions de parking relais d'autopartage et de covoiturage.

12.3 ENGAGER UNE DYNAMIQUE LOCALE D'ACCOMPAGNEMENT DU PROCESSUS D'ÉLECTRIFICATION DU PARC AUTOMOBILE, COMME CHOIX D'UNE MOBILITÉ CONFORTABLE ET POTENTIELLEMENT DÉCARBONNÉE

Les freins à la généralisation de la mobilité électrique (grâce notamment à l'augmentation des autonomies et à l'amélioration des vitesses de recharge), donc décarbonée sont en train d'être levés. Par ailleurs, en prévoyant d'interdire à l'horizon 2040 la vente de véhicules thermiques, l'Union Européenne a considérablement accéléré cette mutation. Aussi, la Communauté d'Agglomération souhaite s'inscrire dans cette dynamique en favorisant le déploiement accéléré de l'électromobilité sur le territoire. Il s'agira pour cela notamment de démultiplier le réseau de chargeurs afin de sécuriser les déplacements dans toutes les communes.

ORIENTATION 13 : FAIRE DU VÉLO ET DU VÉLO ÉLECTRIQUE UN MODE DE DÉPLACEMENT DE VIE QUOTIDIENNE ET DE LOISIRS, ÉCOLOGIQUE, PRATIQUE, SÛR ET AGRÉABLE

Dans un contexte où les ménages privilégient de façon croissante le retour à des modes de vie sains, apaisés et écologiquement soutenables, le vélo retrouve ses lettres de noblesse.

Par ailleurs, la grande popularité du vélo à assistance électrique ouvre une nouvelle géographie pour tous les publics. En effet, la moyenne des déplacements quotidiens effectués avec un vélo sans assistance approche les 3 kilomètres dans le cadre d'une topographie non plane. Dans un territoire à dominante rurale, avec qui plus est des secteurs de montagne, la place potentielle du vélo dans le système de mobilité de la Communauté d'Agglomération est « limitée ». Cependant, le développement du vélo à assistance électrique change la donne en portant le rayon d'action moyen à plus de 10 kilomètres, offrant une nouvelle alternative aux habitants pour effectuer une partie de leurs déplacements.

- **L'objectif de réaliser progressivement un véritable réseau d'itinéraires cyclables pour l'ensemble de la Déodatie destiné au tourisme, aux loisirs, mais également aux déplacements quotidiens des habitants**

Le PADD ambitionne de soutenir et d'amplifier ce mouvement en profondeur pour accentuer les mobilités douces dans les modes de déplacement des Déodatiens et d'offrir des expériences de loisirs et de tourisme agréables et sécurisées. Ainsi, pour valoriser, promouvoir et développer tant les solutions « vélo de loisirs et de découverte » que le « vélo vie quotidienne », le PADD fixe l'objectif de :

- > Développer progressivement un réseau à la fois intra-communal et inter-communal de pistes et voies cyclables sur l'ensemble du territoire,
- > Concevoir un réseau à la fois pratique, fiable, fonctionnel, agréable et sûr,
- > Multiplier les possibilités de stockage sécurisé de vélo sur le territoire.

ORIENTATION 14 : ÊTRE DAVANTAGE PIÉTON OU CYCLISTE DANS SA VILLE OU SON VILLAGE, GRÂCE À UN ESPACE PUBLIC REPENSÉ

Afin de privilégier la qualité de la vie et de promouvoir une ambiance apaisée des cœurs de villes, des cœurs de villages et des espaces urbains en général, le PADD fixe 4 objectifs visant à développer un espace public convivial et sûr dans toutes les communes. Il s'agira de :

- > Sécuriser les axes urbains de fort transit
- > Privilégier les aménagements visant à réduire la vitesse des véhicules sur les axes urbains de transit secondaire où cohabitent piétons, cycles et véhicules.
- > Généraliser pour l'ensemble des autres voies urbaines le passage de la « Route » à la « Rue » en donnant la priorité aux piétons et au vélo
- > Valoriser et créer dans toutes les communes des solutions de cheminements pratiques et agréables.



PLUi H
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

AXE 5

CONSTRUIRE UNE IDENTITÉ PORTÉE PAR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DE LA DÉODATIE

Cette problématique, aussi émotionnelle que rationnelle, touche à l'attachement des habitants à leur territoire. Il s'agit également d'éléments déclencheurs qui donneront envie aux ménages extérieurs de venir s'installer au sein de la Déodatie : le coup de cœur.

Il s'agira pour cela de valoriser l'histoire locale par le biais de la construction d'une identité forte reposant sur la mise en valeur des paysages et du patrimoine.

Trois grandes questions guideront la structuration de cette grande stratégie, à savoir :

- > Comment retrouver une identité paysagère équilibrée de la Communauté d'Agglomération ?
- > Comment concilier développement et mise en valeur du paysage ?
- > Comment promouvoir le territoire intercommunal comme un paysage à vivre et à découvrir ?

ORIENTATION 15 : CONFORTER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA DÉODATIE DANS UN ÉQUILIBRE ENTRE ESPACE FORESTIER, AGRICOLE ET BÂTI – UNE DÉMARCHE PAYSAGÈRE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

15.1 RETROUVER UN ÉQUILIBRE DES PAYSAGES AGRICOLES EN S'APPUYANT SUR UNE DÉMARCHE GLOBALE DE RECONQUÊTE ET DE DIVERSIFICATION DES PRATIQUES

15.2 PÉRENNISER ET RENFORCER LA RICHESSE PAYSAGÈRE, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DES FORÊTS DÉODATIENNES

15.3 ENGAGER DES ACTIONS DE VALORISATION ET D'INTÉGRATION POUR UNE RECONQUÊTE DES PAYSAGES LIÉS À L'EAU

ORIENTATION 16 : PENSER UN DÉVELOPPEMENT DES FORMES URBAINES EN PHASE AVEC L'AMBITION PAYSAGÈRE DE LA DÉODATIE

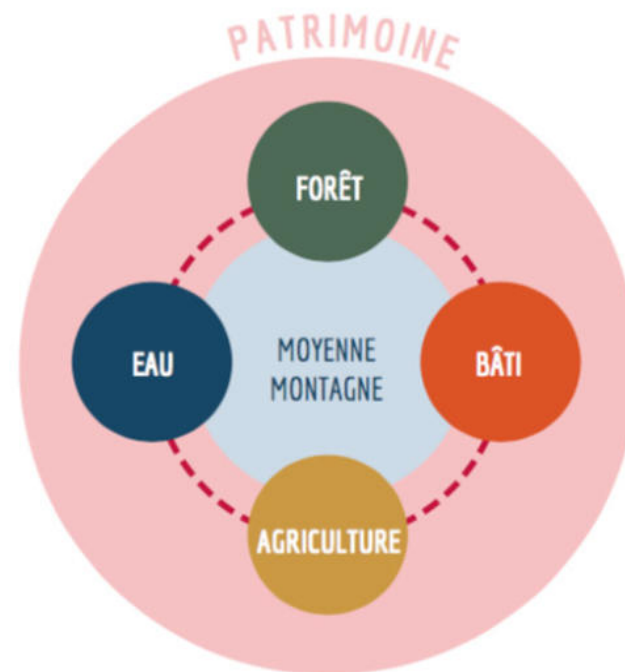
16.1 PROFITER DES BÉNÉFICES D'UNE GESTION RAISONNÉE DE L'ESPACE URBANISÉ : UNE QUALITÉ DU CADRE DE VIE HABITÉ AU CŒUR DE SON GRAND PAYSAGE

16.2 DÉFINIR DES FORMES URBAINES AVEC L'AMBITION D'AFFIRMER LE CARACTÈRE PAYSAGER, PATRIMONIAL ET NATUREL DE LA DÉODATIE

ORIENTATION 17 : PROMOUVOIR LA DÉODATIE COMME UN PAYSAGE À VIVRE ET À DÉCOUVRIR

17.1 METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE VALORISATION D'ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET D'ESPACES IDENTITAIRES COMME VITRINE SÉDUISANTE DU TERRITOIRE

17.2 PROMOUVOIR LE TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR SES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES



transmettre et s'approprier l'héritage
pour construire l'identité du territoire

ORIENTATION 15 : CONFORTER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA DÉODATIE DANS UN ÉQUILIBRE ENTRE ESPACE FORESTIER, AGRICOLE ET BÂTI – UNE DÉMARCHE PAYSAGÈRE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

L'identité paysagère du territoire repose sur le lien et l'équilibre entre différentes thématiques : la forêt, l'agriculture, le bâti, l'eau.

Elle prend place dans un contexte de moyenne montagne qui est la base de sa spécificité : le relief, la pente et l'altitude sont des notions transversales entre chaque thématique. Le patrimoine est également commun : il est un héritage, une histoire, un langage du territoire à comprendre, à s'approprier, à faire vivre et à transmettre.

L'identité de la Communauté d'Agglomération se construit également sur un paysage du quotidien, un cadre de vie rural et apaisé à proximité de grands espaces de nature. C'est un territoire vaste aux diverses facettes paysagères à sillonner et à découvrir, parfois méconnues, même de ses habitants. Comprendre l'identité de ce paysage permet d'avoir conscience de ses forces, de le repositionner comme un levier d'attractivité pour les communes, d'un support pour insuffler un nouveau dynamisme local à affirmer et à diffuser.

Toutefois, les paysages se sont dégradés dans certains secteurs. Au travers de cette orientation, la Communauté d'Agglomération souhaite poser les jalons de sa stratégie de mise en valeur des paysages, une stratégie reposant sur les deux grands secteurs d'activité économique que sont la filière bois et l'agriculture, ainsi que sur l'ambition de développement touristique.

15.1 RETROUVER UN ÉQUILIBRE DES PAYSAGES AGRICOLES EN S'APPUYANT SUR UNE DÉMARCHE GLOBALE DE RECONQUÊTE ET DE DIVERSIFICATION DES PRATIQUES

L'agriculture, au-delà de sa dimension économique, doit être perçue comme l'un des premiers leviers de mise en valeur des territoires, notamment par le biais de sa capacité à reconquérir les espaces enfrichés dans une perspective de réouverture des paysages. Pour y parvenir, la Communauté d'Agglomération souhaite :

- **Appuyer une reconquête cohérente de l'espace agropastoral enfriché pour développer une offre foncière support d'une nouvelle agriculture. Il s'agira pour cela de :**
 - > S'appuyer sur une stratégie d'entretien agropastoral comme outil de réouverture des milieux et de lutte contre l'homogénéisation des paysages.
 - > Assurer la pérennité de l'espace agropastoral existant et reconquis en engageant un programme d'action inscrit dans la durée et en lien étroit avec la profession agricole.
 - > Permettre l'appropriation de l'espace libéré comme support d'initiatives et de développement d'une nouvelle agriculture pour diversifier les productions du territoire.

- **Développer une agriculture qualitative et l'inscrire dans des filières locales. Il s'agira pour cela de :**
 - > Adapter les nouvelles initiatives agricoles aux spécificités d'un territoire de moyenne montagne, jouer sur les complémentarités : agropastoralisme, pré-verger, maraîchage, agroforesterie...
 - > Favoriser le développement de filières sur le territoire permettant la valorisation des productions afin de soutenir une consommation locale en circuit court et de toucher des enjeux touristiques (valorisation du terroir).
- **Intégrer des enjeux de préservation de la biodiversité dans l'espace agricole actuel et celui en devenir.** Ceci passera par la préservation de haies bocagères, le respect et la diversification des milieux, la valorisation des pratiques d'agroécologie, agroforesterie.
- **Souligner et intégrer le patrimoine agricole :**
 - > Comme un objet architectural, petit patrimoine local ou inscrit dans un contexte paysager remarquable : grange, hangar, mur, dessertes agricoles, motif de pâturage, etc.
 - > Décliner les caractéristiques architecturales typiques locales dans les futures constructions.

15.2 PÉRENNISER ET RENFORCER LA RICHESSE PAYSAGÈRE, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DES FORÊTS DÉODATIENNES

L'image des Vosges, qui s'est construite dans l'imaginaire collectif, est souvent basée sur ses forêts, aidée en cela par la diffusion d'œuvres populaires à l'image des illustrations réalisées par Gustave Doré dans les contes pour enfant. Cette ressource, tant naturelle, qu'économique ou touristique est au cœur de la stratégie de construction de l'identité Déodatienne. Cependant, face aux évolutions climatiques, les forêts déodatiennes se fragilisent. Aussi, la Communauté d'Agglomération souhaite aborder la question de la gestion des ressources forestières, à la fois sous l'angle de leur préservation et de leur valorisation. Il s'agira pour cela de :

- **Généraliser une stratégie de gestion qui renforce la résilience du massif en le préservant de l'urbanisation**
- **Généraliser une stratégie de gestion qui renforce le capital biodiversité du massif,**
- **Valoriser la qualité paysagère des forêts au service du développement d'activités récréatives, en veillant à ne pas porter atteinte à leur qualité écologique.**

15.3 ENGAGER DES ACTIONS DE VALORISATION ET D'INTÉGRATION POUR UNE RECONQUÊTE DES PAYSAGES LIÉS À L'EAU

Les paysages liés à l'eau sont des supports importants de promotion du cadre de vie d'un territoire. Offrant de multiples opportunités récréatives, ces éléments peuvent également s'inscrire dans une logique de développement touristique du territoire. Il s'agira ici de :

- **Préserver et rendre visibles les paysages humides remarquables :**

> Par des aménagements ponctuels (aires de loisir, de repos...) permettant de profiter de certains de ces espaces,

> Travailler les traversées des cours d'eau dans les zones urbanisées : les inscrire dans la trame urbaine, donner des points de lecture et d'accès, s'appuyer sur ces éléments structurants pour créer des espaces publics de qualité.

Cependant, ces interventions ne devront pas remettre en question la naturalité de ces espaces. Ce sont souvent des lieux confidentiels, abrités et porteurs d'une riche biodiversité. Ils doivent conserver cette identité.

- **Protéger la ressource en eau menacée sur le territoire.**

L'aménagement et la gestion des paysages ont un impact sur la ressource en eau. Le changement climatique entraîne des périodes de sécheresse de plus en plus prolongées contre des épisodes pluvieux importants engendrant des ruissellements et des inondations. Les problèmes de pollution liés aux pratiques humaines représentent aussi une menace. Pour limiter ces risques, il s'agira de :

- > Limiter les coupes rases des haies et des ripisylves, la mise à nue des terres agricoles qui favorisent l'érosion des sols.
- > Limiter l'imperméabilisation des sols et protéger les zones humides.

- **Valoriser le patrimoine lié à l'eau (lavoirs, fontaines, cours d'eau, etc.) en :**

- > Améliorant leur visibilité et leur accessibilité
- > Valorisant les espaces publics autour.

- **Requalifier les étangs issus d'anciennes gravières ou de l'activité piscicole en tenant compte des plans de gestion en vigueur et les intégrer dans le réseau de maillage doux du territoire.**

ORIENTATION 16 : PENSER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ET VILLAGEOIS EN PHASE AVEC L'AMBITION PAYSAGÈRE DE LA DÉODATIE

Le territoire est confronté à des impératifs de développement (habitat, économie, tourisme, équipements) et il importe d'y répondre pour pérenniser le devenir de la Communauté d'Agglomération et stabiliser sa démographie. Durant des décennies le territoire a vu naître des projets. Certains se sont développés sans prendre la mesure de leur impact sur le paysage, l'environnement, et in fine sur l'image du territoire. Aussi, la Communauté d'Agglomération souhaite qu'à l'avenir tous les projets du territoire prennent en compte cet impératif de mise en valeur du cadre paysager local.

16.1 PROFITER DES BÉNÉFICES D'UNE GESTION RAISONNÉE DE L'ESPACE URBANISÉ : UNE QUALITÉ DU CADRE DE VIE HABITÉ AU CŒUR DE SON GRAND PAYSAGE

L'ambition de lutte contre l'artificialisation excessive d'espaces naturels, forestiers et agricoles s'inscrit dans une ambition globale de préservation des ressources et de la biodiversité pour les générations futures.

Toutefois, dans le cas du territoire intercommunal, il s'agit d'une opportunité de repenser les habitudes de développement urbain autour de l'ambition de mise en valeur du paysage, dont la qualité a été grandement impactée par le mitage de l'espace et l'étalement urbain. Il s'agira pour cela de :

- **Définir des périmètres de constructibilité en cohérence avec l'identité de chaque commune et de son paysage** afin de stopper le mitage de l'espace et l'étalement urbain (notamment le long des axes routiers). Ceci nécessitera de :

> Favoriser la densification en permettant la construction des parcelles libres dans les espaces bâtis diffus uniquement de manière complémentaire,

> Limiter les logiques d'implantation précitées si des enjeux paysagers, environnementaux ou de risques le justifient.

- **Proportionner l'offre de constructibilité aux besoins** en prenant en compte la complexité de la problématique foncière.
- **S'appuyer sur une stratégie de requalification** pour dynamiser et travailler l'image des cœurs de village
- **Affirmer les centralités des communes** en appuyant l'implantation de services et de commerces du quotidien pour les locaux situés au cœur des villes et des villages.

16.2 DÉFINIR DES FORMES URBAINES AVEC L'AMBITION D'AFFIRMER LE CARACTÈRE PAYSAGER, PATRIMONIAL ET NATUREL DE LA DÉODATIE

Le travail sur les formes urbaines, au-delà de la mise en valeur du paysage, devra être mis au profit de l'amélioration du cadre de vie des ménages. Il s'agira de :

- **Intégrer les formes urbaines dans le grand paysage et s'appuyer sur le patrimoine local en :**
 - > Qualifiant les lisières urbaines afin de jouer sur une articulation entre espace urbain et espace naturel / agricole / forestier (par exemple par le

biais de la création de ceintures vertes de type verger, pré-verger, promenade paysagère).

> S'appuyant sur le patrimoine au cœur des villes comme point de repère, pour asseoir des espaces publics et des lieux de convergence potentiels.

> Veillant à ce que les constructions neuves s'intègrent dans le contexte architectural local.

> Veillant à une intégration douce des nouveaux bâtiments dans la pente.

> Créant des quartiers innovants et contemporains.

> Requalifiant les zones d'activités existantes et les entrées de villes.

- **Favoriser la cohabitation entre les différents usages au sein des espaces publics soumis à une forte circulation automobile en :**

> Apaisant les axes urbains de transit,

> Reconquérant l'espace public, et en le rendant agréable et sûr :

- Généraliser une ambiance de rue dans l'ensemble des voiries supportant peu ou pas de trafic de transit ;
- Créer une ambiance de rue au cœur des bourgs-centres impactés par le trafic de transit ;

> Valorisant ou créant des cheminements et des liaisons piétonnes / cyclables pour favoriser de nouveaux modes de circulation et le plaisir des mobilités douces.

- **Renforcer la place de la biodiversité au cœur des espaces urbanisés, en veillant notamment à assurer une gestion intégrée des eaux pluviales**
- **Chercher une qualité paysagère des pôles urbains s'inscrivant dans leur territoire en :**
 - > Connectant les villes et les villages à des éléments paysagers structurants (rivières, forêts, lisières),
 - > Intégrant des berges de la Meurthe, du Rabodeau, de la Fave, du Neuné, de la Plaine, mais aussi des autres cours d'eau notoires dans le paysage urbain,
 - > Reconvertissant des friches urbaines en espaces de convivialité (espaces verts, jardins partagés, etc.),
 - > Organisant des parcs connectés au contexte paysager (Meurthe et relief).

ORIENTATION 17 : PROMOUVOIR LA DÉODATIE COMME UN PAYSAGE À VIVRE ET À DÉCOUVRIR

Les orientations 15 et 16 ont permis de structurer une stratégie de mise en valeur du paysage et de l'identité locale, porteuse d'une atmosphère globale. Toutefois, le territoire, afin de gagner en visibilité vers l'extérieur, a besoin de valoriser et de mettre en avant des éléments emblématiques, qui interpellent le public et susciteront son envie de découvrir le territoire intercommunal.

17.1 METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE VALORISATION D'ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET D'ESPACES IDENTITAIRES COMME VITRINE SÉDUISANTE DU TERRITOIRE

Le PADD pose l'ambition que le patrimoine soit appréhendé comme une force de redynamisation du territoire. En effet, sa mise en valeur peut-être l'occasion de créer des lieux de brassage social, vecteurs de rayonnement extérieur et supports de vie locale. Il s'agira pour y parvenir de :

- **Valoriser les éléments remarquables du patrimoine industriel, religieux, agricole, de la mémoire** en traitant la pluralité des sujets par une stratégie conciliant approche spécifique et globale, en mettant éventuellement en œuvre des démarches d'urbanisme transitoire. Les éléments patrimoniaux pourront par ailleurs, dans le cadre de démarches de reconversion, être l'objet d'accueil de nouveaux équipements pour le territoire intercommunal.
- **Positionner certains monuments comme les abbayes comme vitrine et lieu de pulsation du territoire** en s'appuyant sur leur potentiel monumental et identitaire pour initier des événements fédérateurs. Il conviendra par ailleurs de valoriser les espaces

publics autour, d'améliorer l'articulation entre le centre ancien et le reste de la ville.

- **Mettre en scène le patrimoine de la reconstruction.** Le territoire n'a pas été épargné par les deux conflits mondiaux du XX^{ème} siècle. La fin des combats a conduit à une reconstruction d'une partie du territoire, reconstruction qui fait aujourd'hui partie du patrimoine local. Sa simple préservation ne sera pas suffisante pour contribuer à l'identité du territoire de l'Agglomération. Il sera nécessaire d'en comprendre les codes et les typologies pour les accompagner et les intégrer dans les formes urbaines.
- **Comprendre le patrimoine vernaculaire local pour mieux l'habiter et le réhabiliter.** Les éléments de petit patrimoine (murets, façades, calvaires, lavoirs, portes de grange, etc.) devront faire l'objet d'actions de préservation et de mise en valeur.

Les éléments patrimoniaux vitrines du territoire ne doivent pas se limiter au patrimoine bâti. Le patrimoine naturel remarquable doit être intégré à cette démarche de valorisation. Il s'agira notamment de :

- **Préserver et valoriser les espaces naturels remarquables comme points de vue, lieux de pause et de contemplation :**
 - > En valorisant notamment les reliefs qui créent des points d'appels par la création de belvédères, chemins d'accès, etc.

> En préservant les sites géologiques et naturels emblématiques,

> En créant de nouveaux points de vue depuis les reliefs emblématiques sur les paysages habités des vallées ou sur le patrimoine et en protégeant des rochers-belvédères.

17.2 PROMOUVOIR LE TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR SES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

En faisant le lien entre l'ensemble des entités paysagères composant le vaste territoire Déodatien, le GR de Pays fait office de fil conducteur dans la découverte et la lecture du territoire. Il relie ainsi des crêtes, des fonds de vallée, des versants et des éléments forts identifiés du territoire comme le lac de Pierre Percée.

Sa dimension transversale est une opportunité pour créer un trait d'union entre les communes et vers les territoires voisins. Il pourra être le support sur lequel s'appuieront des projets collaboratifs entre communes pour faire connaître leur territoire, mais également le faire vivre par le biais d'événements et d'animations.

Si toutes les communes ne sont pas directement traversées, le GR pourra être utilisé comme point de départ de découverte du territoire, guidant le visiteur vers les communes proches. Pour y parvenir, un travail de collaboration devra être engagé afin d'identifier dans chaque commune les éléments de patrimoine à mettre en avant.

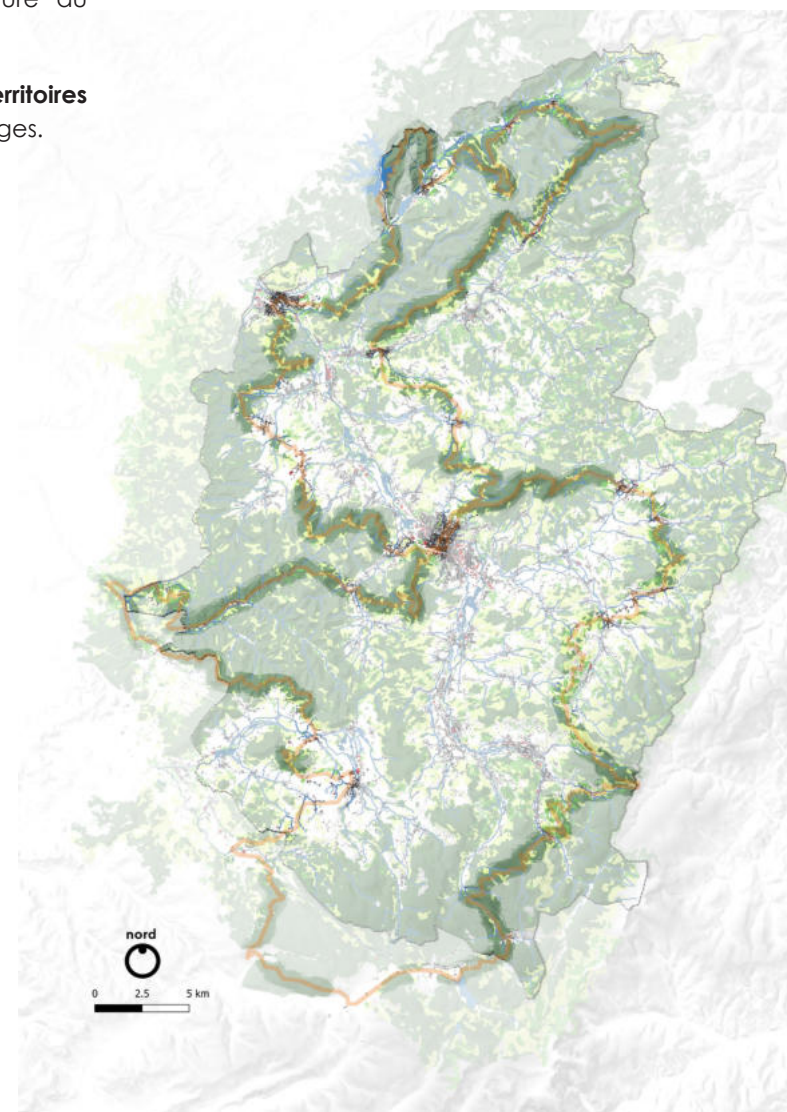
Aussi, la Communauté d'Agglomération souhaite au travers de ce PADD, affirmer la charpente paysagère autour du GR en :

> Consolidant un maillage de liaisons valorisant les sentiers ruraux et voies vertes existantes, support de déplacement du quotidien ou de découverte pour les habitants et les visiteurs, permettant de mettre en réseau les différents éléments du territoire.

> Donnant une accessibilité aux éléments identitaires du paysage du territoire intercommunal (eau, point de vue, forêt, patrimoine...) pour redonner une lecture du paysage.

> Créant des passerelles vers les territoires voisins, notamment celui des Hautes Vosges.

TRACÉ DU GR





PLUi H
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

AXE 6

MOBILISER LES LEVIERS ENVIRONNEMENTAUX INDISPENSABLES À L'ATTRACTIVITÉ DURABLE ET SOUTENABLE DE LA DÉODATIE

L'ambition de haute qualité environnementale est placée de manière centrale dans la stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération. Afin de prendre en compte le plus pleinement possible la dimension transversale de cet enjeu majeur, celui-ci fait non seulement l'objet du présent chapitre 6, mais se trouve également décliné directement dans chacun des 5 autres axes thématiques du PADD.

Ainsi, c'est l'ensemble des orientations du PADD qui se trouve mobilisé pour atteindre les objectifs de limitation des émissions de CO₂, la préservation et la reconquête de la biodiversité, la préservation des ressources et la limitation stricte de la consommation foncière et l'artificialisation des sols.

CONTRIBUTION À L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE DU PADD
DÉCLINÉE DANS LES SIX AXES THÉMATIQUES

ORIENTATION 18 : PRÉSERVER ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ, ET PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

18.1 FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ÉLÉMENT CENTRAL DE LA GESTION DES ESPACES, AU SERVICE DE LA VALORISATION DU CADRE DE VIE

18.2 PRENDRE EN COMPTE LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LES DÉLIMITATIONS ET MODALITÉS D'URBANISATION

18.3 PRENDRE EN COMPTE LA PRÉSERVATION DE L'ENSEMBLE DES MILIEUX NATURELS DANS LES DÉLIMITATIONS ET MODALITÉS D'URBANISATION

18.4 RENFORCER LE RÉSEAU DE NATURE AU SEIN DU TISSU URBAIN DES COMMUNES

18.5 ASSURER UNE GESTION DURABLE DE LA QUALITÉ ET DE LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION SUR LE LONG TERME

18.6 PRÉSERVER LES RESSOURCES MINÉRALES

ORIENTATION 19 : LIMITER LES ÉMISSIONS DE CO₂ POUR ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

19.1 VALORISER LE POTENTIEL D'HYDROÉLECTRICITÉ DE LA DÉODATIE

19.2 VALORISER LE POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE DE LA DÉODATIE

19.3 VALORISER LE POTENTIEL DU BOIS-ÉNERGIE DE LA DÉODATIE

19.4 VALORISER LE POTENTIEL ÉOLIEN DE LA DÉODATIE

19.5 VALORISER LE POTENTIEL DE MÉTHANISATION DE LA DÉODATIE

ORIENTATION 20 : ANTICIPER LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET RÉDUIRE LES NUISANCES AINSI QUE LES POLLUTIONS SUR LE TERRITOIRE

20.1 PROTÉGER LE TERRITOIRE DU RISQUE NATUREL

20.2 PROTÉGER LE TERRITOIRE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

20.3 LIMITER L'EXPOSITION DES HABITANTS AUX NUISANCES SONORES

ORIENTATION 21 : LIMITER STRICTEMENT LA CONSOMMATION FONCIÈRE ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

21.1 UNE LIMITATION DES CONSTRUCTIONS NEUVES LIÉES À L'HABITAT QUI MET EN PERSPECTIVE UNE RÉDUCTION DE 50% DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE LIÉE À L'HABITAT

21.2 DES CONSTRUCTIONS FUTURES LOCALISÉES QUASI TOTALEMENT DANS LE TISSU BÂTI EXISTANT RECENTRÉ

21.3 UNE OFFRE FONCIÈRE DE SITES D'ACTIVITÉS CONÇUE DE MANIÈRE QUALITATIVE ET STRICTEMENT PROPORTIONNÉE AUX BESOINS

21.4 LES FUTURS ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCALISÉS PRIORITAIREMENT DANS LE TISSU URBAIN EXISTANT

VISUALISATION DE LA CONTRIBUTION À L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE DU PADD DÉCLINÉE DANS LES SIX AXES THÉMATIQUES

L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE

AGIR EFFICACEMENT CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, PROTÉGER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

La contribution à l'ambition environnementale mobilise l'ensemble des six axes thématiques du PADD.

Le tableau ci-dessous donne une vision synoptique et visualise l'essentiel de ces contributions en matière, notamment, de limitation des émissions de CO₂, de préservation de la biodiversité et de gestion parcimonieuse de l'espace.

CONTRIBUTION DES SIX AXES THÉMATIQUES À LA CONCRÉTISATION DE L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE

1. HABITAT	2. ÉCONOMIE ET EMPLOI : INDUSTRIE, ARTISANAT, AGRICULTURE ET TOURISME	3. TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS, MOBILITÉ ET COMMUNICATION	4. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES AUX HABITANTS	5. PAYSAGE, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE	6. GESTION ET VOCATION DES ESPACES, ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, ÉNERGIE RENOUVELABLE, POLLUTIONS, RISQUES...
1.1 Disposer d'un parc immobilier justement proportionné 1.2 Une ambition de production de logements fortement axée sur la réduction de la vacance et le redéploiement du bâti existant afin de limiter l'artificialisation des sols et de revitaliser les cœurs urbains et villageois 2.1 Améliorer les performances énergétiques des logements	4.3 Faire le choix d'une agriculture raisonnée et des filières courtes locales en phase avec l'identité « territoire de nature et de cadre de vie » 4.3 Engager une reconquête ambitieuse de l'espace agropastoral pour une réserve foncière d'avenir pour la nouvelle agriculture 4.4 Concilier de manière optimale valeur éco-paysagère de la forêt et production de bois 5.2 Disposer d'une offre foncière à vocation économique justement proportionnée	11.1 Réussir la transition du numérique : l'atout d'une géographie sans distance 11.2 Renforcer l'accessibilité ferroviaire de la Déodatie 12.1 Conforter les solutions de transport en commun 12.2 Faciliter le développement du covoiturage 13. Faire du vélo et du vélo électrique un mode de déplacement de vie quotidienne 14. Être davantage piéton ou cycliste grâce à un espace public repensé	8.3 Adopter une logique d'optimisation du coût des équipements (investissement et usage) dans les choix d'évolution du parc (construction, rénovation, regroupement) 10. Étudier autant que possible la création de nouveaux équipements dans le cadre de programmes de reconversion de friches, 10. Penser les nouveaux équipements dans une logique de mutualisation des usages.	15.1 Intégrer des enjeux de préservation de la biodiversité dans l'espace agricole 15.2 Généraliser une stratégie de gestion qui renforce la résilience du massif en le préservant de l'urbanisation 15.2 Généraliser une stratégie de gestion qui renforce le capital biodiversité du massif 15.3 Préserver et rendre visibles les paysages humides remarquables 16.1 Renforcer la place de la biodiversité au cœur des espaces urbanisés	19. Maintenir et préserver les ressources naturelles, caractéristiques du territoire déodatien 20. Atténuer les effets du changement climatique sur le territoire 21. Anticiper les risques naturels et technologiques et réduire les nuisances ainsi que les pollutions sur le territoire 22. Limiter strictement la consommation foncière et l'artificialisation des sols

ORIENTATION 18 : PRÉSERVER ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ, ET PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

La biodiversité représente un défi collectif majeur du 21^e siècle, qui plus est face aux effets du changement climatique. Ce défi implique un engagement mondial, européen, national et local. La Déodatie vise à assumer pleinement sa contribution à ce chantier collectif, ceci en faisant également de la qualité et de la richesse écologique des espaces un vecteur à la fois d'identité, d'image et d'attractivité.

Tout comme le petit patrimoine contribue à créer les ambiances locales des villages, la présence d'une riche biodiversité permettra d'enrichir la qualité des espaces naturels et in fine des paysages de la Déodatie, offerts tant aux déambulations de la population que des touristes. Ceci, en veillant à conditionner l'accessibilité à ces espaces naturels à la possibilité de garantir leur parfaite conservation.

Pour agir structurellement en faveur de la biodiversité, de la fonctionnalité des milieux, de la préservation / reconquête de la trame verte et bleue, le PADD se dote en particulier de six objectifs.

Ces objectifs sont pensés comme autant de contributions écosystémiques, c'est-à-dire autant de bénéfices offerts aux sociétés humaines par les écosystèmes.

18.1 FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ÉLÉMENT CENTRAL DE LA GESTION DES ESPACES, AU SERVICE DE LA VALORISATION DU CADRE DE VIE

La préservation de la biodiversité devra être un critère central dans la gestion des projets d'aménagement et de développement de la Déodatie. Il s'agira pour cela de :

- **Conforter la valorisation de l'ensemble des milieux**

naturels inventoriés et/ou protégés pour faire de ces acquis l'emblème de base de la richesse des milieux naturels du territoire, tout en préservant la fonctionnalité de ces milieux remarquables.

- **Favoriser l'appropriation positive, le respect et la connaissance des milieux naturels via les promenades, les randonnées et la promotion d'un tourisme vert et contrôlé**, ceci grâce à des actions d'information et de communication associées aux aménagements en faveur de la biodiversité. De telles démarches sont essentielles pour favoriser leur compréhension et leur appropriation positive par les publics.

18.2 PRENDRE EN COMPTE LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LES DÉLIMITATIONS ET MODALITÉS D'URBANISATION

Les continuités écologiques, en permettant les mobilités de la faune, sont le support de la diffusion de la biodiversité. Il s'agit par ailleurs, de par leur nature (haies, ripisylves, bosquets, forêts, etc.) d'éléments structurants dans le paysage.

Leur sauvegarde passera notamment par :

- **La préservation des milieux naturels remarquables, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques** dans les projets d'urbanisation.
- **Le rétablissement de la fonctionnalité des corridors non fonctionnels en :**
 - > Favorisant les conditions permettant d'améliorer la perméabilité au niveau des infrastructures, dont la RN 59.

> La restauration/maintien de la trame bleue en conservant l'ensemble des milieux humides le long des cours d'eau, notamment la Meurthe, ceci y compris dans les traversées urbaines.

> L'aménagement, voire la suppression des obstacles à l'écoulement pour rétablir les continuités écologiques.

- **La préservation et valorisation des éléments de nature ordinaire, ce qui nécessitera de :**

> Maintenir et renforcer un réseau de haies de qualité en milieu agricole ouvert (plateau de Corcieux, plateau du Hure) et y préserver les bosquets.

> Préserver les vergers autour des villages, favoriser l'implantation de nouveaux vergers.

> Conserver le réseau de mares présent sur le territoire.

> Restaurer/maintenir et entretenir les ripisylves des cours d'eau.

18.3 PRENDRE EN COMPTE LA PRÉSERVATION DE L'ENSEMBLE DES MILIEUX NATURELS DANS LES DÉLIMITATIONS ET MODALITÉS D'URBANISATION

Au-delà des continuités écologiques, la Communauté d'Agglomération souhaite placer la question de la préservation de l'ensemble des milieux naturels dans ses projets. Il s'agira pour cela de :

- **Préserver, et le cas échéant restaurer, les zones humides, ainsi que leur fonctionnalité.**

- **Renforcer la richesse écologique et la résilience du massif forestier.** Si la question de la gestion des forêts a déjà été abordée par le biais de l'économie et du paysage, il n'en demeure pas moins que cet impératif est avant tout écologique. Aussi, les modes de gestion, d'exploitation et de régénération des massifs forestiers devront être pensés sur le long terme, en faisant le choix de solutions à la fois favorables à la richesse des habitats et de la biodiversité, et à la résilience de la forêt face aux maladies, aux attaques d'insectes et aux agressions climatiques.
- **Réussir la reconquête et l'extension de l'espace agropastoral dans une perspective de haute qualité environnementale.** Tout comme les forêts, le sujet de l'agriculture a été abordé au travers de sa dimension économique et dans sa capacité à entretenir les paysages. La Communauté d'Agglomération souhaite aller plus loin et inscrire sa volonté de soutenir le développement d'une agriculture de haute qualité environnementale en :
 - > Intervenant sur les secteurs de plateaux par la préservation ou la plantation de haies, de vergers, de bosquets ou d'arbres isolés dans les espaces dénudés, qui permettront de renforcer les corridors écologiques,
 - > Travaillant dans les vallées fermées par l'instauration d'un travail d'éco-ingénierie qui contribuera à la réouverture d'anciens espaces agro-pastoraux aujourd'hui en friche ou gagnés par la forêt.

18.4 RENFORCER LE RÉSEAU DE NATURE AU SEIN DU TISSU URBAIN DES COMMUNES

Les ménages sont aujourd'hui à la recherche d'espaces naturels. Le combat de la redynamisation des espaces

urbains passera notamment par la création de ces ambiances « nature », démarche qui de plus est salvatrice pour la biodiversité. Il s'agira dans cette optique d'encourager les aménagements de jardins et d'espaces naturels dans le tissu urbain :

- **Reconnecter les milieux de nature en ville** (parcs, cours d'eau...).
- **Prendre en compte la biodiversité dans le développement urbain** (parcs, jardins collectifs, ...) et appliquer une gestion raisonnée et durable des espaces verts.
- **Améliorer la gestion des eaux pluviales grâce aux éléments de nature en ville** (noues, zones de rétention...).
- **Limiter l'imperméabilisation des sols et, le cas échéant, engager des actions de « désimperméabilisation » en :**
 - > Favorisant les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (noues, gestion à la parcelle, infiltration...).
 - > Favorisant l'utilisation de matériaux perméables dans le cadre des projets d'aménagement.
 - > Encourageant le verdissement des projets d'aménagement.

18.5 ASSURER UNE GESTION DURABLE DE LA QUALITÉ ET DE LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION SUR LE LONG TERME

La ressource en eau de la Déodatie est globalement abondante, mais les périodes estivales d'étiage ont tendance à gagner en amplitude et poser des problèmes d'alimentation en eau potable. En outre, les contraintes physiques de la Déodatie compliquent la desserte des réseaux d'assainissement et peuvent impacter la qualité

des eaux superficielles et souterraines.

De fait, la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau de la Déodatie est un objectif de grande importance. Pour répondre à cet objectif, le PADD prévoit de :

- **Préserver/restaurer la qualité chimique et écologique de l'ensemble des cours d'eau en :**
 - > Améliorant le traitement et la gestion des eaux usées, notamment en conditionnant le développement aux capacités d'assainissement des communes.
 - > Poursuivant les opérations de renaturation des cours d'eau engagées par la CASDDV.
 - > Rétablissant les continuités écologiques aquatiques.
- **Préserver les zones humides de l'urbanisation**
- **Maintenir les prairies humides en fond de vallée**

18.6 PRÉSERVER LES RESSOURCES MINÉRALES

Veiller à assurer une exploitation des ressources naturelles respectueuse de l'environnement et des paysages.

ORIENTATION 19 : LIMITER LES ÉMISSIONS DE CO₂ POUR ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

La contribution du territoire à la lutte contre le réchauffement climatique a été fortement déclinée dans les précédents axes, notamment par le biais de l'ambition d'amélioration des performances énergétiques des logements, le développement des mobilités douces et l'accompagnement au développement des nouvelles mobilités. La Communauté d'Agglomération souhaite franchir un nouveau pas en engageant une valorisation et un développement cadré des énergies renouvelables.

19.1 VALORISER LE POTENTIEL D'HYDROÉLECTRICITÉ DE LA DÉODATIE

Le potentiel d'hydroélectricité de la Déodatie est limité. Cependant, le PADD prévoit, ceci en préservant pleinement les continuités écologiques, de permettre :

- **L'installation et la rénovation des installations hydrauliques dans les sites à bonne potentialité ;**
- **L'installation de stations de micro-hydraulique.**

19.2 VALORISER LE POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE DE LA DÉODATIE

L'évolution de la technologie, et la baisse structurelle des coûts de production du kWh, font de l'énergie photovoltaïque une énergie d'avenir majeure. Concrètement, dans le contexte météorologique et climatique de la Déodatie, avec le panneau photovoltaïque actuel, l'installation de 30 mètres carrés de panneaux solaires couvre, hors chauffage, les besoins en électricité d'une maison de taille moyenne.

Par conséquent, le PADD prévoit d'encourager et de promouvoir, par la mise en œuvre d'une dynamique locale forte et ambitieuse, l'installation de panneaux photovoltaïques :

- En valorisant les toitures des habitations ;
- En valorisant les toitures de bâtiments agricoles, industriels et des équipements publics ;
- En valorisant les surfaces déjà artificialisées telles par exemple les parkings ;
- En mobilisant les terrains en friche, artificialisés et sans vocation d'avenir à moyen terme.

La concrétisation de cette ambition prendra en compte les enjeux liés à la valorisation des monuments historiques.

19.3 VALORISER LE POTENTIEL DU BOIS-ÉNERGIE DE LA DÉODATIE

La Déodatie dispose d'une ressource forestière importante et d'une filière bois développée (scieries, entreprises de bûcheronnage, entreprises de transformation du bois...) constituant une importante part de l'économie locale. Outre la transformation en bois d'œuvre, cette ressource est valorisée également comme bois de chauffage.

Le PADD vise à encourager le développement de la filière bois-énergie pour valoriser en particulier les bois déclassés.

19.4 VALORISER LE POTENTIEL ÉOLIEN DE LA DÉODATIE

La Déodatie dispose d'un certain potentiel éolien localement limité par les contraintes paysagères et environnementales.

La réalisation du parc éolien de dix machines du plateau de Belfays illustre bien cette capacité à développer ce type de production d'énergie, mais très localement et sur les hauteurs. Ceci notamment en prolongation des implantations existantes, ainsi que notamment dans le secteur de la Mortagne.

Le PADD prévoit la poursuite de la valorisation de ce potentiel éolien de la Déodatie, ceci dans le cadre d'une prise en compte forte et maîtrisée de l'impact paysager et environnemental des installations.

19.5 VALORISER LE POTENTIEL DE MÉTHANISATION DE LA DÉODATIE

L'agriculture de la Déodatie, fortement fondée sur l'élevage, offre des perspectives de création d'unités de méthanisation.

Le PADD vise à favoriser la création d'unités de méthanisation proportionnées à la valorisation des effluents des élevages du territoire.

ORIENTATION 20 : ANTICIPER LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET RÉDUIRE LES NUISANCES AINSI QUE LES POLLUTIONS SUR LE TERRITOIRE

Le PADD vise à anticiper les risques naturels et limiter l'exposition des habitants. La prise en compte des effets du changement climatique sur les risques naturels dans l'urbanisation est primordiale.

20.1 PROTÉGER LE TERRITOIRE DU RISQUE NATUREL

Il s'agira pour cela de :

- **Prendre en compte les zones inondables** afin d'y limiter, voire d'y interdire les constructions (PPRI Meurthe, crues des autres cours d'eau) en tenant compte des aléas climatiques de plus en plus fréquents et intenses (risque exceptionnel) ;
- **Assurer une prise en compte de l'exposition aux émanations de radon** dans la conception des constructions (*notamment en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment*) sur l'ensemble du territoire ;
- **Prendre en compte les zones soumises à des glissements de terrain ou aux chutes de blocs** afin d'en éloigner les zones d'urbanisation ;
- **D'éloigner les zones d'urbanisation des lisières forestières** pour prévenir du risque de chutes d'arbres en cas de tempête et du risque incendie en cas de sécheresse.

20.2 PROTÉGER LE TERRITOIRE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- **En identifiant les sites et sols pollués** afin de les exclure des zones à urbaniser, ou d'appliquer des conditions de construction.
- **En prenant en compte le risque de rupture du barrage** de Pierre-Percée.

20.3 LIMITER L'EXPOSITION DES HABITANTS AUX NUISANCES SONORES

- **En limitant l'urbanisation à proximité des grandes infrastructures** engendrant des nuisances sonores, notamment la RN 59 ;
- **En limitant l'installation d'activités nuisantes à proximité des habitations.**

ORIENTATION 21 : LIMITER STRICTEMENT LA CONSOMMATION FONCIÈRE ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

L'ambition environnementale du PADD implique de limiter strictement la consommation foncière et l'artificialisation des sols.

Pour le PADD, la concrétisation de cette ambition a également pour vertu de contribuer à l'attractivité du territoire par la préservation du cadre de vie et du paysage qui découle de ce choix d'une gestion parcimonieuse de l'espace.

Le PADD mobilise quatre leviers pour atteindre son objectif :

- **Une limitation des constructions neuves liées à l'habitat qui permet une ambition chiffrée de modération de la consommation foncière ;**
- **Des constructions futures localisées quasi totalement dans le tissu bâti existant recentré qui permet une ambition chiffrée de modération de la consommation foncière ;**
- **Une offre foncière de sites d'activités conçue de manière qualitative et strictement proportionnée aux besoins ;**
- **Les futurs équipements publics localisés prioritairement dans le tissu urbain existant.**

21.1 UNE LIMITATION DES CONSTRUCTIONS NEUVES LIÉES À L'HABITAT QUI MET EN PERSPECTIVE UNE RÉDUCTION DE 50% DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE LIÉE À L'HABITAT

Les dix dernières années, le volume de constructions neuves liées à l'habitat était compris entre 210 et 220 unités par an. En prévoyant de répondre aux besoins futurs de logements en s'appuyant fortement sur la réduction de la vacance, le PADD fixe un l'objectif de construction de logements neufs à 110 / 130 unités par an d'ici 2034.

Sans prendre en compte une réduction également possible de la taille des parcelles futurement construites, cet objectif met en perspective, pour les 12 prochaines années, une diminution de la consommation foncière liée à l'habitat de près de 50 % pour le territoire pris dans son ensemble.

21.2 DES CONSTRUCTIONS FUTURES LOCALISÉES QUASI TOTALEMENT DANS LE TISSU BÂTI EXISTANT RECENTRÉ

L'urbanisation du territoire étant caractérisée par des formes urbaines souvent très étendues, le PADD fixe trois objectifs pour la délimitation des zones urbaines

- **Premièrement** : proportionner le potentiel de constructions futures aux besoins, cela en prenant justement en compte la problématique de la rétention foncière.
- **Deuxièmement** : localiser autant que possible les possibilités de constructions futures au sein du tissu bâti existant.
- **Troisièmement** : Prioriser le recentrage de la forme urbaine pour :
 - **faciliter** les mobilités douces par une limitation des distances d'accès aux équipements, commerces et services ;
 - **valoriser** le caractère naturel des paysages et limiter l'impact de l'artificialisation de l'espace induit par un urbanisme trop diffus ;
 - **limiter** les coûts d'investissement et de gestion des réseaux.

21.3 UNE OFFRE FONCIÈRE DE SITES D'ACTIVITÉS CONÇUE DE MANIÈRE QUALITATIVE ET STRICTEMENT PROPORTIONNÉE AUX BESOINS

Le PADD fixe l'objectif de repenser l'offre foncière destinée aux activités économiques en :

- **Privilégiant** la valorisation du potentiel foncier des sites existants viabilisés ;
- **Prévoyant** la valorisation des friches sur le court, moyen et long terme en fonction de la complexité technique et financière des opérations.
- **En complétant l'offre foncière à vocation économique** dans une perspective stratégique :
 - **fondée** sur un dimensionnement réaliste permettant de disposer de solutions fonctionnelles et opérationnelles à court, moyen et long termes.
 - **adaptée** à la diversité de la demande, notamment en matière de moyennes et grandes entreprises.

21.4 LES FUTURS ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCALISÉS PRIORITAIREMENT DANS LE TISSU URBAIN EXISTANT

Le PADD prévoit que, sauf exception, les équipements d'intérêt public futurs soient localisés dans l'emprise des tissus urbains existants.

